

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS  
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



جمعية مهنيي  
التقنيات الإعلامية

**APEBI**

**Fédération des Technologies de l'Information, des  
Télécommunications et de l'Offshoring.**

**Association des Professionnels des Technologies de l'Information  
Information Technologies Professional Association  
جمعية مهنيي تكنولوجيا المعلومات (ج.م.ت.م)**

**Rapport d'activité 2004 - 2005**



## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I      Rappel des engagements du Bureau désigné pour le mandat 2004-2005</b>	<b>4</b>
I-1      Evolution de la vision stratégique de l'Apebi	4
I-2      Réunion des conditions de l'émergence d'une industrie forte dans les TI	4
I-3      Développement des ressources humaines	5
I-4      Développement des infrastructures	5
I-5      Appui à la politique du e-gouvernement	6
I-6      Renforcement des liens de l'Apebi avec les autres secteurs économiques	6
I-7      Développement de l'image TI du Maroc et relations internationales	6
I-8      Soutien à l'innovation et aux nouvelles générations d'entreprises	7
I-9      Meilleure connaissance du marché des TI au Maroc	7
I-10     Développement et structuration de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi	8
I-11     Accompagnement des actions par une politique forte de communication	8
<b>PARTIE II      Année 2004-2005 : éléments caractéristiques du secteur des TIC</b>	<b>9</b>
II-1     Au niveau international	9
II-2     Au niveau national	12
<b>PARTIE III      Cadre général des principales actions réalisées en 2004-2005</b>	<b>15</b>
<b>III-1      Sur le plan stratégique</b>	<b>16</b>
III-1-1    Concrétisation de la force de proposition de l'Apebi	16
III-1-2    Réalisation d'actions auprès des pouvoirs publics	17
III-1-3    Développement des ressources humaines au niveau qualitatif et quantitatif	19
III-1-4    Confirmation de l'engagement de l'Apebi pour promouvoir le e-gouvernement	21
III-1-5    Intégration stratégique de l'Apebi et développement de ses liens avec les autres secteurs économiques	22
III-1-6    Augmentation de la notoriété du secteur ainsi que de la promotion des relations internationales	23
III-1-7    Meilleure connaissance du marché des technologies de l'Information au Maroc	25
<b>III-2      Sur le plan de la consolidation et de la capitalisation</b>	<b>27</b>
III-2-1    Adoption d'une nouvelle politique de communication (interne et externe) et de promotion de l'Apebi et des acteurs du secteur	27
III-2-2    Intégration des nouvelles générations d'entreprises et soutien à l'innovation	31
III-2-3    Accompagnement des membres dans leur mise à niveau et leur compétitivité	34
III-2-4    Développement de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi à ses membres	36
III-2-5    Projet de modification des statuts de l'Apebi	39
III-2-6    Statut de l'Apebi au sein de la CGEM	39
<b>Annexes</b>	<b>40</b>
A1-      Rapport financier 2004 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15-03-05	41
A2-      Définition des abréviations présentes dans ce rapport d'activité	43
A3      Table détaillée des matières du présent rapport d'activité	44

## INTRODUCTION

Après quelques années de travaux de mise en place et de consolidation des assises de l'Association, l'Apebi s'est aujourd'hui assignée des objectifs aussi bien sur le plan stratégique que sur le plan de sa consolidation.

A cet effet, l'objet de ce rapport d'activité pour le mandat 2004-2005 sera discuté à travers les points suivants :

- La première partie de ce rapport reprend les objectifs que s'est assigné l'Apebi, pour le mandat en cours (2004-2005).
- La deuxième partie reprend un rappel du contexte international et national, afin de nous situer au sein de l'écosystème présent, pour ce qui est des éléments caractéristiques du secteur des TIC en 2004 et 2005.
- La troisième partie retrace le cadre général des réalisations, quant aux principales actions initiées au courant du mandat 2004-2005, tant sur le plan stratégique que sur le plan de la consolidation et de la capitalisation des acquis. Et ce, tout en dressant un état d'avancement général par thématiques dédiées, ainsi qu'une description de la méthodologie de conception, de mise en œuvre et de suivi.

De manière générale, les actions entreprises au courant de l'année 2004 se sont focalisées sur des actions rapidement opérationnelles et en adéquation avec notre stratégie (le rapport moral lié à ces actions a été approuvé lors de l'AGO du 15-03-05). Et ce, tout en préparant le terrain, de manière parallèle, aux actions dédiées à l'année 2005.

Les actions dont l'Apebi avait la maîtrise ont globalement pu aboutir ; celles qui dépendent d'autres acteurs, et en particulier des pouvoirs publics, ont été dans la plupart des cas engagées de manière satisfaisante.

En effet, les résultats attendus de ce plan d'action 2004-2005, initié par l'Apebi, en qualité de structure d'appui à ses membres, dépend non seulement des efforts importants que l'Apebi déploie à cet effet ; mais aussi et dans une grande mesure, de décisions relevant de pouvoirs publics et de l'implication des autres acteurs dans la mise en œuvre de cette dynamique.

Aussi, afin d'harmoniser nos efforts avec les pouvoirs publics, l'Apebi s'est adossée à un réseau de partenaires (publics et privés, nationaux et internationaux), sur la base de conventions de coopération, afin de mutualiser les efforts et de s'assurer de la convergence ainsi que de la complémentarité de nos actions respectives.

L'objectif recherché, en deçà d'une synergie avec les efforts des pouvoirs publics dans le cadre d'actions conjointes, est de faire bénéficier, à terme, nos membres de l'effet de réseau, et donc de capitalisation en terme d'information opérationnelle, inhérents à ces programmes de partenariat.

## PARTIE I- RAPPEL DES ENGAGEMENTS POUR LE MANDAT 2004-2005

Le bureau dont le mandat s'étale sur la période 2004-2005 a proposé initialement le programme suivant qui aborde les axes constituant le socle de travail de notre association pour les deux années sus citées.

### I-1 Evolution de la vision stratégique de l'Apebi :

Commissions concernées	
✓	Contrat Progrès
✓	Bureau Apebi
✓	Intégralité des autres commissions

Dans les relations de l'Apebi avec ses partenaires et en particulier avec les pouvoirs publics (exécutif, législatif, réglementaire...), l'association a un rôle important comme force de proposition. Ce rôle est déterminant aussi bien dans son volet développement du secteur que son impact sur l'activité des membres de l'Apebi. Le travail dans ce sens a été structuré depuis déjà quelques années. Il a pris forme avec l'élaboration du contrat progrès qui a représenté en 2001, et pour la première fois, la vision stratégique de notre secteur. L'objectif, à ce niveau, est d'actualiser le contrat progrès, dans une vision aussi stratégique qu'opérationnelle, avec une prise en compte des évolutions que le Maroc a connues ainsi que le développement du contexte international.

Ce travail devait être développé dans le cadre d'une interaction très soutenue avec les autres acteurs concernés par les Technologies de l'Information (Gouvernement, Parlement, Ministère des Affaires Economiques et Générales, DEPTTI, ANRT, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Mise à Niveau, CGEM,...) et les institutions internationales capables d'appuyer et d'influencer les décisions (Banque Mondiale, Union Européenne...).

### I-2 Réunion des conditions de l'émergence d'une industrie forte dans les TI :

Commissions concernées	
✓	Contrat Progrès
✓	E-Gov
✓	Infrastructures
✓	Ressources humaines
✓	Innovation et soutien TPE
✓	Développement et Investissement

La version du contrat progrès 2001 regroupait un certain nombre de propositions de réformes qui ont été élaborées à partir de l'analyse de contextes de pays à niveaux de développement très divers (ex : Canada, France, USA, Irlande, Malaisie, Inde, ...).

Ces propositions et celles qui se dégageraient de la version actualisé du Contrat Progrès, auraient pour objet de nous mettre (au Maroc) à niveau avec les "standards internationaux" en matière de mesures et d'environnement incitatifs au développement des activités des Technologies de l'Information. Elles auraient aussi, bien entendu, pour objectif d'améliorer l'attractivité spontanée du Maroc pour les investissements dans les Technologies de l'Information.

### I-3 Développement des ressources humaines :

Commissions dédiées	
✓	Ressources Humaines

Le développement des Ressources Humaines qualifiées est une condition primordiale à toute émergence d'une réelle industrie dans les Technologies de l'Information.

2 principaux axes de développement ont été retenus à coté de celui du " Développement – Attractivité " :

□ **Développement Qualitatif :**

- Renforcement de la relation avec l'OFPPT
- Etablissement de partenariats avec les principales écoles d'ingénieurs et universités
- Information sur les différents mécanismes de financement et d'aide à la promotion des RH

□ **Développement Quantitatif RH**

- Mise en place des mécanismes de suivi de l'évolution des besoins (Observatoire RH)
- Promotion de la culture GRH

### I-4 Développement des infrastructures :

Commissions concernées	
✓	Infrastructures
✓	Innovation et soutien TPE

Les infrastructures d'accueil, avec tous les services à valeur ajoutée associés, en font des lieux privilégiés de concentration des entreprises dans les Technologies de l'Information. Ces concentrations sont un terreau de synergie, de rapprochement et d'intégration entre les acteurs de notre secteur. Dans ce sens, l'Apebi oeuvrerait activement pour que le Technopark de Casablanca puisse disposer des moyens nécessaires à la réalisation de son plan de développement, et pour que d'autres structures d'accueil voient le jour, notamment pour ce qui a trait aux autres projets de Technopoles.

La libéralisation des télécoms est également un point névralgique pour tout développement du secteur et de l'économie de manière plus générale. L'Apebi, a pris position à plusieurs reprises, et continuerait à confirmer sa position pour une accélération du processus qui ne peut être que bénéfique à tous.

Pour faire "entendre sa voix" concernant toutes ces conditions indispensables au développement de notre secteur, l'Apebi structurerait son action de lobbying en mettant en place un groupe de travail qui aurait à développer, défendre et suivre les réformes demandées.

La concertation et la coordination avec les acteurs majeurs, en particulier l'ANRT, le ministère de tutelle et les institutions internationales ferait l'objet d'une action permanente et structurée de l'Apebi en ce sens.

### I-5 Appui à la politique du e-gouvernement :

Commissions concernées	
✓	Contrat Progrès
✓	E-Gov
✓	Innovation et soutien TPE

L'Apebi, à coté de la CGEM, a représenté le secteur privé dans le cadre de la commission mixte «e-Gouvernement». Sur la base d'un principe de concertation étroite et continue entre le gouvernement et le secteur privé, cette commission a recensé quelques 30 projets réalisables à court terme et ayant un caractère d'exemple.

L'importance de cet axe de développement, comme le souligne la stratégie de l'Apebi, se traduirait par un engagement encore plus fort pour :

- ❑ Continuer à renforcer l'action du e-gouvernement et en faire un vrai vecteur de développement de l'administration mais aussi et de manière plus générale des T.I dans la société marocaine.
- ❑ Mettre en place un cadre d'évaluation et par la suite de proposition de réorientation, le cas échéant, des actions entreprises dans ce sens.
- ❑ Dans une deuxième étape se fixer comme objectif un "volume projets" qui constituerait un « cadre d'engagement » entre l'administration et notre secteur.

### I-6 Renforcement des liens de l'Apebi avec les autres secteurs économiques :

Commissions dédiées	
✓	Mise à niveau sectorielle

L'Apebi s'engagerait dans un rôle plus actif dans la mise à niveau et le développement des autres secteurs économiques, à travers notamment les actions suivantes :

- ❑ Dynamisation des rencontres ciblées avec chacune des fédérations de la CGEM (analyser des spécificités et proposition des objectifs et d'un plan d'action en conséquence).
- ❑ Mise en œuvre d'actions de lobbying visant à favoriser le soutien de l'intégration des Technologies de l'Information comme outil de mise à niveau et de développement de l'économie du pays.
- ❑ Sensibilisation sur l'importance de la corrélation entre un Système d'information performant et la compétitivité (Gouvernance des SI)

Les secteurs qui seraient visés en premier sont : l'agroalimentaire, le textile, le tourisme, Electricité – Electronique et les IMME.

### I-7 Développement de l'image TI du Maroc et relations internationales :

Commissions concernées	
✓	Relations internationales
✓	Développement et Investissement

L'effort mis dans la participation de notre secteur dans les événements internationaux et missions d'affaires ces dernières années nous a permis d'identifier des opportunités et un potentiel de développement à l'international.

La poursuite de ces actions s'effectuerait à travers les interventions suivantes :

- Etablissement de contacts avec des bailleurs de fonds tels que la BAD, la BID, la Banque Mondiale,..., pour positionner les produits et services nationaux sur les appels d'offres internationaux,
- Mise en place de structures relais en Europe, et au sein du Monde Arabe, pour promouvoir nos services et produits mais aussi pour attirer des projets d'investissements vers le Maroc,
- Participation à des salons internationaux (notamment le CeBIT et le GITEX,...)

**I-8 Soutien à l'innovation et aux nouvelles générations d'entreprises :**

Commissions dédiées	
✓	Innovation et soutien aux TPE

Si aujourd'hui, l'Apebi réunit les principaux acteurs dans les Technologies de l'Information au Maroc et représente plus de 90% du volume d'affaires du secteur, il n'en demeure pas moins que beaucoup de sociétés et en particulier les plus jeunes d'entre elles (les TPE) ne sont pas bien représentées au sein de notre association.

L'Apebi s'emploierait à multiplier les initiatives et à s'impliquer davantage dans toutes les actions et les programmes visant à renforcer le développement de l'innovation et le soutien aux jeunes entreprises technologiques, en particulier par :

- Le développement des structures d'incubation et des pépinières d'entreprises technologiques et soutien aux porteurs de projets à travers un système de parrainage et de monitoring.
- Le développement de l'accès au financement de la jeune entreprise innovante dans les TI,
- La création d'un cadre d'échange technologique international favorable au développement des jeunes entreprises de notre secteur.
- La mise en œuvre d'actions dédiées aux TPE dans le cadre de leur soutien à la compétitivité
- La manière la plus optimale de prendre en considération leurs attentes au sein de l'Apebi.

**I-9 Meilleure connaissance du marché des TI au Maroc :**

Commissions dédiées	
✓	Veille Technologique

Il est évident que tout développement et tout investissement ne peuvent se faire de manière optimale qu'en disposant d'une visibilité sur le marché, que ce soit en terme de photographie des réalisations qu'en terme des possibles projections à venir.

L'Apebi multiplierait les efforts pour convaincre de l'urgente nécessité de disposer d'un Observatoire des TI au Maroc. Plusieurs modèles économiques devraient être proposés et étudiés pour la conception dudit observatoire. Toutefois, et vu l'importance de la question, les pouvoirs publics qui ont aussi besoin de données pour l'élaboration de la politique économique et sociale, devraient tout aussi investir dans l'amorçage du processus de construction dudit observatoire.

### I-10 Développement et structuration de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi :

Commissions concernées	
✓	Structure permanente
✓	Marketing
✓	Veille Technologique
✓	Relations internationales

A l'instar de ce que font des "associations sœurs" dans d'autres pays, l'Apebi devrait progressivement étudier, concevoir et mettre en place des services (mutualisés) qui bénéficieraient non seulement aux membres de notre association, mais aussi à tout investisseur qui s'intéresse au Maroc. Parmi les services envisagés :

- Séminaires de formation et de sensibilisation
- Journées de rencontres avec les partenaires TIC et donneurs d'ordres
- Centre de services dédiés
- Veille économique et technologique
- Structures relais à l'étranger

Ces services permettraient ainsi de conforter l'élargissement de la base de nos adhérents.

### I-11 Accompagnement des actions par une politique forte de communication :

Commissions dédiées	
✓	Structure permanente
✓	Ethique
✓	Communication

A coté de la commission éthique qui fait un travail continu, depuis plusieurs années en terme de définition et de promotion des règles de déontologie au sein de notre secteur, la commission communication devrait effectuer un travail de fond d'accompagnement de l'ensemble des autres commissions de l'association.

Elle œuvrerait dans le sens du développement de l'image et de la professionnalisation de l'association, en consolidant les efforts fournis pour une communication forte et permanente, confirmant le rôle de l'Apebi comme acteur incontournable pour tout ce qui touche aux Technologies de l'Information.

A travers cette politique de communication, l'Apebi compterait, d'une part étendre son champ de couverture à des populations d'entreprises qui ne connaissent pas aujourd'hui notre association et d'autre part promouvoir l'image du secteur et attirer des entreprises étrangères à investir au Maroc.

Plusieurs outils devraient être déployés pour l'atteinte de ces objectifs. L'Apebi participerait notamment à la publication d'articles d'analyses de fond sur notre secteur, en liaison avec la réflexion et l'action menées par elle-même sur le secteur et son rôle dans le développement de l'économie nationale.

Les séminaires et rencontres thématiques seraient autant d'occasions pour faire participer et faire profiter diverses cibles de la "production de l'Apebi". Ces manifestations seraient étendues sur le plan régional pour donner à l'Apebi un rayonnement qui va au-delà de l'axe traditionnel Casa-Rabat. Et notamment au niveau international.



## **PARTIE II- ANNEE 2004-2005 : ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU SECTEUR DES TIC**

L'évaluation du plan d'action, relatif au mandat 2004-2005, nécessite tout aussi bien d'être replacée dans la dynamique de notre écosystème, pour ce qui est des éléments caractéristiques du secteur des TIC.

Et ce, notamment pour ce qui a trait à des facteurs exogènes, afférents à la période 2004-2005, pouvant avoir des impacts directs et indirects sur le secteur et sur le marché ; en les analysant au niveau international et au niveau national.

### **II-1 Faits saillants au niveau international**

Au niveau international, le secteur des TIC a continué à jouer un rôle central dans l'économie mondiale et ses perspectives se sont nettement améliorées.

#### II-1-1 Une nette reprise de la croissance au niveau mondial

Le ralentissement qui a commencé en 2000 a rudement touché les industries manufacturières des TIC, tandis que les services de télécommunications et les services des technologies de l'information (services TI) ont poursuivi leur croissance.

Le redémarrage des investissements a été concentré dans les segments des ordinateurs et des composants, mais il a concerné aussi celui du matériel de communication, stimulé par l'exploitation du potentiel du haut débit, du WiFi, de la téléphonie et de la vidéo sur Internet.

A valeur d'aujourd'hui, la reprise du secteur s'étend, et se trouve être soutenue par le dynamisme des États-Unis, de la Chine et de la Corée.

Les 250 premières entreprises mondiales des TIC, qui représentent plus de la moitié du secteur, ont enregistré des bénéfices en 2003 après avoir subi des pertes colossales en 2001 et 2002. Les recettes des éditeurs de logiciels et des prestataires de services TI et de services de télécommunications ont augmenté de plus de 5 % par an entre 2000 et 2003, tandis que celles des entreprises de matériel de communication se sont effondrées.

Les premières entreprises du secteur des TIC et de l'Internet ont ainsi commencé à renouer avec la rentabilité, l'accroissement de leur part des recettes indiquant une augmentation de la concentration du secteur ; au niveau international (Source : OCDE)

A cet effet, le secteur des TIC a absorbé plus de la moitié du capital risque et ses perspectives de développement à long terme sembleraient être excellentes, à la vue des derniers rapports d'analyse et notamment ceux édités en ce sens par l'OCDE.

#### II-1-2 Un essor du secteur des télécommunications basé sur l'innovation des usages du mobile et de l'Internet

Soutenu par le renouvellement de l'offre, le marché des services de télécommunications a bénéficié d'une forte dynamique en 2004, particulièrement en Europe. Les mobiles et Internet s'affirmant toujours comme les moteurs d'une croissance tirée par l'essor du Haut Débit, source d'innovation dans les services.

La croissance du marché des services de télécommunications a été, en effet, soutenue par un rythme élevé d'innovations dans les usages et les nouvelles technologies. En 2004, les services de télécommunications ont globalement connu un rythme de croissance comparable à celui du PIB en valeur en Europe (source : Eurostat).

Évalué à 973 milliards d'euros, le marché mondial des services de télécommunications a connu, en 2004, une croissance de 6 % en valeur (6,6 % en 2003). Les perspectives attendues dans les prochaines années tablent sur une poursuite de cette croissance selon un rythme d'environ 5 % par an à l'horizon 2008 (source : Idate).

La dynamique du secteur est essentiellement due à Internet et aux services de données (+ 14 % en valeur en 2004 ; + 12 % par an d'ici à 2008), ainsi qu'aux mobiles (+ 13 % en valeur en 2004 ; + 8 % par an sur la période 2005-2008). Ainsi, le nombre d'abonnés en téléphonie mobile dans le monde a dépassé le parc de lignes fixes, en creusant l'écart : 1,6 milliard de mobiles contre 1,2 milliard de lignes fixes en 2004, contre respectivement 1,4 milliard et 1,1 milliard en 2003.

Le développement significatif des services mobiles a été tiré par la montée en débit (GPRS, EDGE, UMTS) associée à l'arrivée de nouveaux services (MMS, contenus grand public). Et parallèlement, les domaines de l'Internet et des services de données basés sur les réseaux fixes Haut Débit sont restés les segments les plus dynamiques du secteur.

Ainsi en 2008, le monde devrait comptabiliser 2,2 milliards de mobiles et 424 millions d'accès à Internet (Source Ovum).

<b>Monde : évolution du nombre d'internautes</b> (Nombre d'internautes en 2004 et projections pour 2005, 2006 et 2007)		
<b>Année</b>	<b>Nombre d'internautes en millions</b>	<b>Progression</b>
<b>2004</b>	934	--
<b>2005</b>	1.070	+ 14,6 %
<b>2006</b>	1.210	+ 13,1 %
<b>2007</b>	1.350	+ 11,6 %

Source : Computer Industry Almanac

<b>Répartition des internautes par continent</b> (Evolution du nombre d'internautes en millions entre 2000 et 2004)					
<b>Zone</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Amérique du Nord</b>	136,7	156,3	167,7	179,8	196,3
<b>Amérique latine</b>	19,3	26,2	33,1	43,4	60,6
<b>Afrique</b>	4,6	6,7	7,7	9,2	11,1
<b>Asie/ Pacifique</b>	115,9	165,0	181,5	205,0	235,8
<b>Europe</b>	108,3	144,4	175,7	196,2	221,1
<b>Total monde</b>	<b>384</b>	<b>498,7</b>	<b>565,7</b>	<b>633,6</b>	<b>724,9</b>

Source : eMarketer, International Telecom Union

La montée en débit des réseaux d'accès (ADSL, UMTS, WiFi) et les progrès rapides dans la connectivité des équipements domestiques et professionnels ont contribué à soutenir la croissance des usages.

Prenant ainsi appui sur le parc d'ordinateurs personnels en place, l'adoption de l'Internet et du haut débit a rapidement progressé dans la population ; la RFID et le WiFi offrant de nouvelles possibilités de suivi et de communication...

Les connexions Internet depuis le lieu de résidence occupent désormais une place plus importante que les connexions depuis le lieu de travail. L'utilisation de l'Internet se diversifie, et le temps passé en ligne augmente et commence à empiéter sur le temps consacré à d'autres médias. Pour simple exemple, l'utilisation des réseaux peer-to-peer a connu une croissance rapide et a atteint environ 10 millions d'utilisateurs simultanés (source : OCDE)

L'informatique et Internet se sont désormais largement répandus, témoignant tout aussi de l'essor du commerce en ligne, bien que les processus d'e-business intégrés tardent encore à s'imposer dans les entreprises.

<b>Monde : Les dépenses en ligne effectuées par carte Visa</b>			
(En milliards de dollars)			
<b>Année</b>	<b>Valeur</b>	<b>Variation</b>	<b>Part dans les paiements par carte</b>
<b>2004</b>	150	+ 56	7,4 %
<b>2003</b>	96	--	5,5 %
<b>Panier moyen on et offline</b>			
Online		Offline	
107 dollars		70 dollars	

Source : Visa international

Le haut débit est, dès lors, devenu une nouvelle priorité, et les pouvoirs publics s'intéressent de plus en plus au contenu numérique et aux téléservices.

### II-1-3 Développement de la connectivité multimédia

Dans le même temps, les équipements raccordés se sont diversifiés et se sont interconnectés au niveau des foyers (PC, Consoles de jeu, TV, Webcam, Chaîne Hi-Fi...), grâce notamment aux réseaux domestiques sans fil. Le Haut Débit a ainsi accéléré la mise sur le marché de nouveaux services, élargissant le champ des télécommunications notamment aux domaines de l'image.

La connectivité multimédia s'est aussi désormais étendue au monde des mobiles grâce aux nouveaux terminaux qui intègrent l'image et aux services de contenus (musique, séquences vidéo, services d'information...). De plus, le décloisonnement des accès aux services de communication a fortement progressé entre les réseaux fixe, mobile et Internet : visiophonie, e-mails, SMS et MMS, messagerie instantanée sont dès lors devenus plus accessibles quel que soit le moyen utilisé (téléphone fixe, mobile, ordinateur...).

### II-1-4 Développement à l'international et externalisation

Pour ce qui a trait à la production de biens de TIC et de services liés aux TIC, cette dernière s'est déplacée vers la Chine et d'autres pays d'Asie.

Le secteur des TIC s'est ainsi classé dans le peloton de tête en matière de mondialisation. La rationalisation de la production au niveau mondial ayant conduit les pays à se spécialiser davantage et se traduisant par d'importants échanges intra entreprises.

Pour ce faire, les entreprises du secteur des TIC se sont ouvertes progressivement et de manière continue à l'international pour élargir leur accès aux marchés et se procurer compétences et technologies.

Au niveau mondial, les entreprises des TIC ont ainsi assuré, dans une large mesure, leur expansion par des fusions et acquisitions transnationales ; opérations qui ont principalement marqué cette période d'expansion.

La typologie des usages de l'Internet a aussi révélé une très grande diversité d'activités et un important potentiel pour les téléservices ; ces derniers s'étant développés rapidement dans de nombreux secteurs. Les facteurs qui ont joué en faveur des téléservices aux entreprises ont été les possibilités de dématérialisation des facteurs de production et des produits finaux ainsi que l'externalisation.

L'externalisation internationale de services TI et de services aux entreprises liés aux TIC s'est tout aussi développée rapidement. Plus des trois quarts des exportations dans ce domaine proviennent de pays de l'OCDE, et l'Inde est aujourd'hui devenu un grand exportateur et d'autres pays en développement suivent ses traces.

### II-1-5 Politiques publiques volontaristes : une logique d'intégration soutenue

Sur le plan des politiques publiques relatives aux TIC, ces dernières se sont de plus en plus intégrées aux stratégies de développement économique et ont fait l'objet de coordinations à l'échelle des dispositifs gouvernementaux.

L'action publique s'est ainsi concentrée sur quelques domaines tels que la Recherche et Développement, et la diffusion de la technologie, en particulier le perfectionnement des compétences en TIC.

## **II-2 Faits saillants au niveau national**

Depuis 1999, et suite à la libéralisation, le marché des télécommunications au Maroc a connu un développement important. En effet, et depuis la promulgation en 1997 de la Loi sur les télécommunications (Loi n°24-96), plusieurs actions ont été entreprises visant à introduire et à promouvoir la concurrence.

La libéralisation de la téléphonie mobile, l'octroi de licences à des opérateurs satellitaires et la privatisation de l'opérateur historique ont été les principales réalisations.

Elles ont permis une forte progression du nombre d'abonnés mobiles, qui a été multiplié par 30 en 4 ans, et de la couverture de la population marocaine, qui atteint actuellement près de 95%, permettant ainsi au taux de pénétration de la téléphonie de passer de 6% en 1997 à plus de 30% en 2004.

Aujourd'hui, cette dynamique devrait se poursuivre vu que le marché marocain présente un fort potentiel pour le développement des services, surtout ceux de la transmission de données et de l'Internet.

Le développement du secteur s'est ainsi effectué à travers non seulement la libéralisation progressive du secteur mais également par de nombreux actes de régulation du secteur, notamment dans le domaine de l'interconnexion, de l'audit des opérateurs et de la gestion des ressources rares.

### II-2-1 Libéralisation du secteur des télécommunications

Le secteur des télécommunications au Maroc a connu un tournant important grâce à la libéralisation.

En effet, une première phase de la libéralisation en 1999 a permis au Maroc de faire un grand pas en avant en matière de démocratisation des nouvelles technologies de l'information dans notre pays, notamment pour ce qui a trait à l'ouverture de la téléphonie mobile.

Entre temps, le processus de libéralisation a connu une stagnation, qui s'est débloquée à l'aune de l'année 2005, par une seconde phase de libéralisation de l'ensemble des services liés au fixe.

Cette année 2005 a constitué, en ce sens, l'année de relance de processus de libéralisation du secteur.

Plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement afin de permettre la réussite de ce cette seconde phase qui vise notamment le développement des services Internet et l'amélioration des offres télécoms destinées aux professionnels et aux entreprises.

A cet effet, des orientations générales du secteur, déclinées dans la note (cf. [www.anrt.net.ma](http://www.anrt.net.ma)) ont été adoptées par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) en novembre 2004 afin de donner la visibilité nécessaire aux investisseurs.

Ainsi, la consolidation du cadre réglementaire et la poursuite de la libéralisation du secteur à travers l'introduction d'une concurrence dans les autres segments du marché à l'instar du mobile en ont constitué les principales priorités.

Des actions ont été entreprises dans ce cadre :

- La promulgation de la Loi n°55-01, modifiant et complétant la Loi n°24-96 par le Dahir n° 1-04-154 du 04 novembre 2004.
- La fixation d'un calendrier précis de mise en place des leviers de régulation, concernant notamment le dégroupage, la présélection et le calcul des coûts d'interconnexion

- L'adoption du schéma et du calendrier de libéralisation du secteur pour la période 2004 – 2008
- La publication, en juillet 2004, du Plan National des Fréquences.

La première étape de la libéralisation a été mise en oeuvre en 2005 par l'ANRT et a porté sur l'ouverture à la concurrence de trois segments du marché des télécommunications par le lancement d'appels à la concurrence pour l'octroi de deux licences par segment :

- Le segment "Local" pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale
- Le segment "Interurbain" pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de transmission nationale
- Le segment "International" qui concerne l'établissement et l'exploitation de réseaux de transit international.

#### II-2-2 Dynamique de comportement du secteur des TIC en 2004

A la fin de l'année 2004, le chiffre d'affaires du secteur s'est situé à un niveau avoisinant les 26 milliards de dirhams, soit une contribution au PIB national, de l'ordre de 5%.

Dans ce chiffre d'affaires et grâce à l'explosion du mobile (avec 9,3 millions d'abonnées soit 31% de pénétration à fin 2004), les Télécommunications ont représenté 80% soit plus de 20 milliards de dirhams. Quant aux autres segments du secteur, ils ont généré 5,8 milliards de dirhams dont 400 millions de dirhams à l'export.

Avec ces chiffres le secteur a enregistré une croissance supérieure à la moyenne de l'économie nationale, avec une moyenne de 6% par année entre 2001 et 2004.

Sur le plan des télécommunications, les pouvoirs publics ont affirmé la mise en oeuvre de la politique de libéralisation, notamment via la validation des orientations générales par l'ANRT. Cette libéralisation s'est manifestée tout aussi par l'annonce de la date de lancement des Appels d'Offres pour de nouvelles licences dont les licences fixes. La publication du plan national des fréquences a permis de donner plus de visibilité aux opérateurs et de consolider la politique de libéralisation des Télécoms au Maroc.

Sur le plan de l'équipement, les professionnels de ce segment ont constaté une stagnation de la vente des PC, voir même une baisse en terme de volume. De même, pour l'export et pour le marché de l'administration.

Quant à l'Internet, l'ADSL a permis un décollage, même si la pénétration reste faible. (+57% entre juin et septembre 2004 - Source ANRT).

Pour autant, à la vue des principaux éléments cités, caractérisant le secteur des TIC, les obstacles majeurs à son développement, que nous pouvons citer à ce jour, sont les suivants :

- Manque de soutien à l'innovation et à la Recherche et Développement
- Faible accroissement de la part de participation des entreprises marocaines dans le développement du marché national
- Faible part du budget TIC dans le budget général de l'état
- Retard pris dans les décisions de mise en place de technopoles et de zones d'accueil dédiées garantissant un environnement favorable aux entreprises marocaines et attractif pour les investisseurs étrangers
- Besoin en managers de projets importants et un certain manque d'adéquation qualitative et quantitative des ressources humaines formées et qui pourrait devenir plus accentué si l'on tient compte des besoins potentiels tels qu'il ressorte de différentes études.
- Cadre réglementaire

Dans le cadre du Contrat Progrès 2006-2012, initiée conjointement entre l'Apebi et le Gouvernement, des éléments d'analyse ont pu alimenter des propositions capables de lever ces obstacles.

### II-2-3 Prévisions de développement du secteur des TIC, sur la période 2005-2006

A cet effet, il est à noter que l'Apebi a activement participé à 3 études qui ont été lancées par les pouvoirs publics fin 2004-début 2005 ; autour des télé services et de Internet, de l'offshoring, et du développement de l'industrie des TIC au Maroc.

Les résultats de ces études ont permis l'élaboration d'une stratégie avec un plan opérationnel ; intitulée "Contrat Progrès 2006-2012".

Cette stratégie met à profit nos atouts et répond aux obstacles cités plus haut. Sur la base de sa mise en œuvre, un développement du chiffre d'affaires du secteur à près de 80 milliards de dirhams, avec une marge multipliée par 3 sur la même période et la création de plus de 123.000 emplois, seraient atteints en 2012.

Cette même vision intègre un accroissement de la pénétration des TIC aussi bien au niveau de l'entreprise (près de 50 000 entreprises d'ici 2012) qu'au niveau des citoyens (1,8 millions d'abonnés Internet d'ici 2012).

La généralisation de l'Internet au niveau des écoles est aussi un outil important pour réduire la fracture numérique et pour garantir une forte utilisation des TIC par toutes les composantes de la société Marocaine.

De même le développement du contenu et en particulier des services dématérialisés, est non seulement un moyen fondamental de soutien du développement des TIC au Maroc, mais aussi un axe de démocratisation et de transparence pour l'accès aux services par les usagers (entreprises et citoyens), indépendamment de leurs situations et de leurs positions géographiques.

Le coût de financement de la dite stratégie est de 1,4 milliards de dirhams pour l'Etat entre 2006 et 2012. Les recettes fiscales seraient quant à elles dopées de plus de 10 milliards de dirhams pour la même période (5,8 milliards de plus par rapport à une croissance tendancielle).

Le Contrat Progrès 2006-2012 est aujourd'hui en phase de finalisation pour une signature très prochaine entre l'Apebi et le gouvernement. La période 2006-2007 serait alors une période charnière en terme de mise en œuvre stratégique et opérationnelle.

En conclusion, l'Apebi est confiante quant au devenir du secteur, bien que tout cela reste conditionné par un engagement de tous, dans le cadre d'une vraie politique volontariste où les pouvoirs publics jouent leur rôle de catalyseur et de facilitateur et où le secteur privé, moteur de ce développement, passe à la vitesse supérieure.

Car de cette politique dépend la croissance du secteur par l'élargissement du marché et la création de nouvelles opportunités, mais au delà de notre secteur, c'est aussi l'avenir de l'économie nationale et de la structuration de notre société qui pourraient en être favorablement influencées.

### **PARTIE III- CADRE GENERAL DES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES EN 2004-2005**

Au courant du mandat 2004-2005, de manière générale, les principales actions réalisées à ce jour, ont porté autant sur le plan stratégique, que sur le plan de la consolidation et de la capitalisation interne.

Une dizaine de commissions a ainsi été créée pour traiter les thèmes et les projets qui concourent à l'atteinte de ces objectifs, à savoir :

- ❖ E-gov
- ❖ Ethique
- ❖ Stratégie : Contrat Progrès
- ❖ Développement et Investissement
- ❖ Ressources Humaines
- ❖ Veille Technologique
- ❖ Relations Internationales
- ❖ Mise à niveau sectorielle
- ❖ Innovation et soutien aux TPE
- ❖ Infrastructures
- ❖ Communication

Le plan d'action ainsi proposé a été décliné en un panel de projets cibles, sur la base d'une approche systémique des enjeux du secteur TIC. Cette dernière étant fortement liée à la mission de l'Apebi, qui s'établit sur 2 niveaux :

- Une mission d'intérêt général : En ce sens, où l'Apebi a un rôle déterminant comme force de proposition, aussi bien dans son volet développement du secteur que son impact sur l'activité des membres de l'Apebi
- Une mission d'intérêt corporatiste : En ce sens, où l'Apebi doit consolider et capitaliser sur les réalisations et acquis de l'association au profit de ses membres

Pour les deux niveaux de mission de l'Apebi sus cités, la justification des projets cibles s'est faite, en premier lieu, sur la base d'un alignement stratégique quant aux paramètres de contingence (catalyseurs) inhérents à ces derniers.

Cette démarche d'analyse stratégique nous a permis d'énoncer les projets cibles les plus en phase avec les enjeux du moment et à venir, en nous assurant de préciser la typologie du retour sur investissement (Impacts directs & Impacts indirects), les résultats attendus, les indicateurs de suivi, ainsi que l'identification des partenaires adéquats (nationaux et internationaux / publics et privés).

En troisième étape, une affectation des projets cibles par commissions nous a permis de dresser un plan d'action calendaire avec la nomination des parties internes et externes engagés ainsi que la clarification de leurs responsabilités respectives. La résultante étant la mise en forme d'un Business Plan.

Cette organisation matricielle ainsi mise en œuvre au sein de l'Apebi s'est effectuée en corrélation parfaite avec les paramètres de contingence relatifs au développement du secteur des TIC ; à savoir des catalyseurs relatifs à une mission d'intérêt général et des catalyseurs relatifs à une mission d'intérêt corporatiste.

En final, la structure permanente a eu pour mission d'être une fonction de support au service des commissions, tant en terme de gestion des projets que de communication et de coordination interne, que de mise en œuvre de la logistique quant aux actions terrains ainsi déterminées.

Un reporting a alors été effectué sur la base d'une fréquence mensuelle, à chaque réunion du Bureau ou du Conseil d'Administration, afin de justifier dans le temps la pertinence de nos actions ; et à travers les Assemblées Générales à destination des membres, dans une logique de diffusion d'information et de retour d'observations, d'attentes et de suggestion.

### **III-1 Sur le plan stratégique**

#### **III-1-1 Concrétisation de la force de proposition de l'Apebi**

---

##### **III-1-1-1 Le Contrat Progrès Emergence 2006-2012**

En ce qui concerne la mise à jour de la vision stratégique de l'Apebi et l'actualisation du Contrat Progrès, dans le cadre d'une vision tant stratégique qu'opérationnelle, l'Apebi s'est fortement impliquée dans les récentes études (Contrat progrès 2006-2012, Emergence, Internet,...) menées distinctement, mais non moins complémentaires. Ces études ont convergé pour confirmer qu'aujourd'hui encore, le potentiel du Maroc dans les métiers, producteurs et utilisateurs, des technologies de l'information et de la communication, reste important.

La capitalisation sur l'expérience passée, nous a conduit à choisir une démarche qui s'appuie sur l'implication conjointe entre pouvoirs publics et secteur privé, et ce dès la phase études. Cette démarche a permis aujourd'hui à notre pays, de disposer d'une vision stratégique commune, repensée et actualisée, intégrant les nouvelles données du contexte national et international ; le Contrat Progrès 2006-2012.

Pour nous approcher encore plus du but, la vision a été déclinée en un plan opérationnel chiffré et planifié dans le temps. Ce dernier inclus, pas moins de dix axes.

La garantie de la pérennité du développement du secteur, passait par la mise au centre du dispositif, des trois éléments clés qui sont : les ressources humaines, le soutien à l'innovation et l'encouragement de la recherche et développement.

Les hypothèses sur lesquelles les objectifs sont fondés, ont été détaillées et analysées de très près avec les acteurs concernés, dans le but d'une crédibilisation de l'atteinte desdits objectifs.

De là, les résultats attendus, sont très ambitieux mais réalistes. Pas moins de 8 milliards de dollars à l'horizon 2012 dont plus du quart réalisé à l'export. Avec ces résultats, la croissance de l'industrie des TI, passerait d'une moyenne de 6% entre 2001 et 2004 à plus de 18% entre 2005 et 2012.

La dite stratégie a fait l'objet d'une présentation aux différentes parties prenantes, notamment lors de l'édition 2005 des Assises de l'Emploi (Octobre 2005) et lors de la rencontre auprès des conseillers économiques des Ambassades du Maroc à l'étranger organisée en Septembre 2005, avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, et à la primature en juillet 2005.

La signature de ce contrat, formalisant les engagements réciproques des parties concernées, est prévu avant la fin de l'année en cours



### **III-1-2 Réalisation d'actions auprès des pouvoirs publics**

---

#### **III-1-2-1 Retrait de l'agrément D11**

Suite à de nombreuses actions menées par notre Association auprès des pouvoirs publics, le Ministère de l'Equipement et des Transports a pris les dispositions nécessaires qui ont permis d'exclure le secteur des TIC (domaine D11) du système d'agrément. Et ce, pour tout appel d'offres public pouvant concerner les membres de la profession

Les raisons qui ont motivé cette demande sont multiples. Nous pouvons en citer quelques unes :

- Le secteur des Technologies de l'Information est un secteur qui évolue rapidement non seulement au niveau des technologies mises en oeuvre mais aussi au niveau de l'organisation des entreprises et de leurs processus de production et de gestion. L'expertise dans ce secteur est très liée à la pratique terrain et à la capacité d'absorber rapidement toutes les nouveautés. Par conséquent, il ne pourrait y avoir de système d'agrément équitable qui pré-qualifie les acteurs sur des bases tels que la formation de base, le diplôme, l'expérience préalable...De plus, le secteur des Technologies de l'Information est un secteur qui se développe essentiellement par la créativité de ses acteurs, cette capacité de création ne dépend pas forcément du cursus de formation.
- Les entreprises agissant dans le secteur des Technologies de l'Information, en fonction de leur activité et de leur taille, peuvent avoir besoin d'une organisation autre que celle prévue par le texte. Etant entendu que la force de production de l'entreprise intègre en général des techniciens et des ingénieurs.
- Le secteur des Technologies de l'Information adresse différents besoins des services de l'Etat allant, par exemple, de systèmes de gestion de ressources humaines aux systèmes de gestion d'informations géographiques. Ces besoins peuvent faire appel à des expertises très diverses et très pointues. Par conséquent, un agrément obtenu pour la fourniture d'un service donné ne pré-qualifie pas forcément pour la fourniture d'un autre service.
- La notion d'agrément, en plus de ce qu'elle introduisait comme lourdeur administrative non conforme à la nature de notre secteur, risquait d'éliminer de la concurrence de grandes compétences dans les services liés aux Technologies de l'Information et priver par la suite l'acheteur public de solutions optimales. De plus, le décret qui institue le système d'agrément dans le cadre de passation de certains marchés de services pour le compte de l'état, exonère les personnes physiques ou morales non résidentes au Maroc. Ceci créait un préjudice de taille aux acteurs résidents au Maroc qui sont dans notre secteur, systématiquement confrontés à la concurrence internationale.
- Il est à précisé, qu'à l'Apebi, nous sommes attachés à la protection de l'acheteur public contre des offres non consistantes et ne s'appuyant pas sur des compétences et de l'expertise qualifié pour les services demandés. Le dossier technique, en précisant les exigences en terme de profils des acteurs principaux dans le projet, d'expériences équivalentes, d'attestations de références, de méthodologie, d'organisation pour la mise en oeuvre des solutions proposées, et d'autres critères de qualification spécifiques aux services demandés, peut garantir la qualité recherchée dans le cadre d'une concurrence ouverte et transparente.

#### **III-1-2-2 Lois de finances 2005 et 2006**

L'Apebi a rédigé un mémorandum de mise en place d'incitations fiscales dans le cadre de la formulation des lois de finances 2005 et 2006, dans la lignée des forces de proposition du Contrat Progrès 2001 et du Contrat Progrès 2006-2012. Bien que ces propositions n'aient pas été retenues dans lesdites lois de finances, elles ont jouées un rôle de sensibilisation, sur laquelle l'Apebi pourrait capitaliser dans ses actions à venir.

### **III-1-2-3 FOMAN – Fonds de Mise à Niveau**

Des discussions ont aussi été établies quant à l'examen des modalités d'intégration des solutions informatiques (logiciels) dans le financement du FOMAN.

Les diverses actions de lobbying menées ont participé à atteindre le résultat où le FOMAN intègre désormais les paramètres suivants :

- Apport de l'entreprise ramené de 20% à 10%
- Apport FOMAN porté de 30% à 40% dans les mêmes conditions de taux d'intérêt (2%) et de durée (5 à 12 ans avec différé de 3ans)
- Le reste sous forme crédit bancaire
- *Elargissement des financements éligibles au FOMAN aux investissements immatériels* et au redéploiement stratégique

### **III-1-3 Développement des ressources humaines au niveau qualitatif et quantitatif**

---

#### **III-1-3-1 Programme MEDA II**

Dans le cadre de ce programme, préparé au courant de la période 2005-2006, l'Apebi en partenariat avec l'Unité d'Appui aux Projets du Meda II a initié la préparation d'un programme au profit des membres. Suite à cette phase préparatoire, ce programme sera initié en début 2006. Et ce, sur la base des axes d'interventions suivants :

- Appui à l'émergence des besoins en compétences des entreprises du secteur NTIC & Mise à niveau des RH du secteur :
  - ✓ Sensibiliser et accompagner les managers pour la GRH (Organisation de 4 séminaires d'information de 2 jours chacun au profit de 60 chefs d'entreprises membres Apebi - Accompagnement individuel de 20 chefs d'entreprises membres Apebi sur une durée de 3 jours)
  - ✓ Accompagnement des entreprises membres dans l'identification de leurs besoins en compétences
- Développement de la connaissance du marché de l'emploi :
  - ✓ Réalisation d'un répertoire sectoriel des emplois
  - ✓ Production d'un système de référentiels de compétences sectoriels
- Identification des champs d'application des NTIC :
  - ✓ Identification des compétences induites par le développement des NTIC dans 2 secteurs prioritaires : Tourisme et Textile Habillement
  - ✓ Identification des compétences induites par le développement des NTIC dans l'Administration
- Développement de la qualité et de la capacité de l'offre de formation :
  - ✓ Elaboration des programmes de formation par compétences pour les filières retenues
  - ✓ Mise en place de l'organisation technique et pédagogique
  - ✓ Formation des ressources humaines des centres concernés et mise en œuvre d'un dispositif expérimental de formation à distance
  - ✓ Acquisition des équipements
- Appui au développement du secteur privé de formation TIC :
  - ✓ Réalisation d'un état des lieux de la formation professionnelle privée et plan de mise à niveau

#### **III-1-3-2 Observatoire RH**

Conformément au programme Meda II, un observatoire RH devrait être initié au courant de l'année 2006. Les modalités de mise en œuvre et de co-gestion par l'Apebi ont été évaluées au courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2005. Le rôle de cet observatoire RH est :

- D'aider à la prise de décision pour développer des politiques de RH (emploi, formation..) adaptées aux besoins du marché du travail.
- De disposer d'outils de pilotage tenant compte : des besoins des différents secteurs d'activité et des qualifications y afférentes (en particulier dans un contexte permanent d'évolution technologique) et de l'offre de formation professionnelle existante, tous modes de formation confondus.
- D'inscrire la fonction observatoire dans le cadre d'un fonctionnement en réseau des acteurs concernés, pour:
  - Collecter des informations fiables (statistiques et qualitatives)
  - Les traiter et les analyser
  - Partager et disséminer des nouvelles informations produites dans un format facilitant la prise de décisions.
  - Prévoir les besoins en formation, en qualification et emplois.

### **III-1-3-3 Convention OFPPT**

Depuis Janvier 2004, l'Apebi est présente au sein du Conseil d'Administration de l'OFPPT.

Une discussion est engagée actuellement avec l'OFPPT pour la re-définition du rôle des CTS (comités Techniques de suivi) et des CGE (comités de Gestion d'Etablissements), qui ont traduit ces dernières années la convention avec l'OFPPT, afin de mieux cerner les engagements réciproques et améliorer l'efficacité des actions de ces instances. Ce système de participation est également en discussion avec les associations de Formation Professionnelle du secteur Privé.

L'Apebi a également participé à la création de trois nouveaux établissements en TI (ouverture en septembre 2007) pour lesquels il est prévu un système de gouvernance de type co-gestion permettant une réelle orientation de la stratégie et une meilleure réactivité.

Elle est intervenue aussi, dans le cadre du projet d'assistance technique au secteur NTIC, à travers le programme Meda I. Et ce, dans le but de restructurer les filières des secteurs NTIC à l'OFPPT.

### **III-1-3-4 Convention cadre INPT - APEBI**

L'Apebi, en collaboration avec l'ANRT, a préparé une convention cadre " INPT-Apebi ", ayant pour objectif la mise en place d'un comité technique de suivi au sein de l'INPT.

Une approche, mutualisée, pour la généralisation de cette convention aux principales écoles d'Ingénieurs a été initiée auprès de ces dernières.

### **III-1-3-5 Approche par compétences**

L'Apebi a participé aux différents travaux liés à l'implémentation de l'APC (Approche par Compétences) dans les cursus de la formation professionnelle, ainsi qu'au comité national de coordination APC (co-présidé par le ministère de la Formation professionnelle et l'Ambassade du Canada) pour la validation du plan d'action et de la méthodologie de mise en œuvre.

Cette méthode, adoptée au niveau national, est d'une grande importance pour les systèmes d'évaluation des acquis, de reconversion et de réactivité du système par rapport aux changements des besoins et donc des cursus.

### **III-1-3-6 Formation sectorielle**

La dynamique enclenchée a été perturbée par la problématique de remboursement des actions de formation dans le cadre des CSF. Les opérateurs retenus pour la formation sectorielle TI sont ainsi juste en phase de règlement de la quote-part OFPPT.

Dès que la nouvelle procédure de remboursement et de traitement (a priori intégrant de manière forte le rôle des associations professionnelles) sera réellement effective, l'Apebi procédera à une mise à jour des besoins de notre secteur en terme de formation et d'actualisation du budget associé pour une relance plus efficace du processus.

### **III-1-3-7 Dynamisation au GIAC Technologies**

L'Apebi a pour le mandat 2005-2007 réitéré sa candidature au sein du Bureau du GIAC Technologies, (Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil) afin de faire bénéficier ses membres des services afférents (actions d'ingénierie), et de bénéficier ainsi des conditions d'obtention de financement :

- Diagnostic stratégique
- Ingénierie de formation

Elle a également pu obtenir une augmentation des crédits alloués au GIAC (+1 millions de DH pour l'année 2005). Pour information, à date d'aujourd'hui, toute action d'ingénierie de formation doit obligatoirement être initiée à travers le GIAC Technologies, dans le but de bénéficier des dites conditions de financement.

A ce jour, 17 membres de l'Apebi ont bénéficié des services du GIAC Technologies, suite à leurs demandes d'adhésion à ce dernier.

### **III-1-4 Confirmation de l'engagement de l'Apebi pour promouvoir le e-gouvernement**

---

Les actions ci-dessous citées, ont été effectuées dans une logique de suivi du programme e-gov. Et ce, avec l'objectif de dynamiser et accélérer son processus de mise en œuvre.

#### **III-1-4-1 Portail e-wilaya**

L'Apebi et la wilaya du Grand Casablanca ont lancé le mardi 18 mai 2004, le portail Internet [www.casablanca.ma](http://www.casablanca.ma) qui représente la première démarche pragmatique dans le soutien au développement de projets e-gov par l'Apebi (avec le soutien financier du PAAP). Ce projet est une première dans le cadre d'échanges numériques quant aux relations entre le citoyen et les opérateurs privés avec l'Administration.

L'extension de cette démarche à d'autres wilayas a été entamée et devrait être confirmée début 2006 (Marrakech, Agadir..)

#### **III-1-4-2 Prix de l'Administration Electronique**

L'Apebi a participé, lors des Journées E-Gov 2005 organisé à Rabat en Juin 2005, à l'organisation du "Prix de l'Administration Electronique", afin de récompenser le meilleur projet e-gov national à caractère structurant et pouvant initier un véritable développement du marché.

Elle participe de manière active, aussi aux Comité E-Gov, relatif à l'administration électronique, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action 2005-2007, ainsi que des fiches projets y afférents. Et ce, via les groupes de réflexion suivants :

- Stratégie E-Gov
- Infrastructure et Sécurité de l'Administration en ligne
- Normalisation

### **III-1-5 Intégration stratégique de l'Apebi et développement de ses liens avec les autres secteurs économiques**

---

#### **III-1-5-1 Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise**

Dans le cadre de la mise à niveau et du développement des autres secteurs économiques, notamment pour ce qui a trait à la promotion et au développement de la demande intérieure, diverses actions ont été initiées par l'Apebi :

- Appui à l'intégration des membres au niveau de la base de données de consultance locale S.I relative aux bureaux d'études et experts locaux susceptibles d'intervenir dans le cadre des différents programmes d'assistance technique financés, notamment, par le FOMAN.
- Accompagnement de l'ANPME dans la formalisation d'un canevas type d'offre de prestation de services, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Système d'Information Intégré.

#### **III-1-5-2 CETIC – Centre Marocain des Technologies de l'Information et de la Communication**

Créé en juillet 2004, avec l'appui du Ministère du Commerce et de l'industrie et sous la présidence de l'Apebi, le Centre Marocain des TI et de la Communication (CETIC – [www.cetic.ma](http://www.cetic.ma)) pour les entreprises vise à promouvoir les TI au sein des entreprises pour améliorer leur compétitivité et favoriser leur mise à niveau. Et ce, tout en mettant en œuvre les projets pilotes structurants identifiés au niveau du PROTIC (Programme National des Technologies de l'Information).

L'Apebi a ainsi piloté le développement du plan d'action du CETIC. Et ce, tout en impliquant diverses fédérations représentant des secteurs économiques importants représentés au sein de la CGEM..

Ce centre devrait jouer un rôle complémentaire aux actions de la commission Mise à niveau sectorielle de l'Apebi. Entre les deux, nous devrions pouvoir faire émerger les besoins des entreprises et faire évoluer l'offre dans le sens d'une convergence, au bénéfice bien entendu des entreprises utilisatrices des TIC, mais aussi au bénéfice de l'élargissement du marché des membres de l'Apebi.

#### **III-1-5-3 Actions de promotion pour le développement de la demande intérieure**

Un processus de dynamisation de rencontres ciblées a été initiée sur la base des projets cibles suivants :

- Assises PME-PMI – Novembre 2005
- Séminaire de sensibilisation du CETIC à destination des opérateurs membres de la Fédération PME-PMI – Novembre 2005
- Parrainage des " Webs d'Or du Bâtiment " – Octobre à Novembre 2005
- Rencontre avec les grands donneurs d'ordre (en partenariat avec le DEPTI et le MAEG) dans le sens du « Pacte de Mobilisation Positive » défini dans le contrat progrès 2006-2012

### **III-1-6 Augmentation de la notoriété du secteur ainsi que de la promotion des relations internationales**

L'Apebi a participé à différents salons ainsi qu'à différentes missions d'affaires dans le but de promouvoir les potentialités du secteur et de permettre aux membres représentés d'établir des partenariats tant sur le plan commercial que technologique.

Divers programmes de soutien à l'export vers des marchés cibles ont également été initiés au profit des membres. A cela, s'ajoutent des visites reçues de délégations étrangères, ainsi que des partenariats initiés sur le plan international.

#### **III-1-6-1 Participation à 7 salons internationaux**

- Cebit – Hanovre – Pays Bas - Mars 2004  
Stand marocain de 70m<sup>2</sup> - 6 membres Apebi présents - En collaboration avec le CMPE
- ITU AFRICA – Caire - Egypte - Mai 2004
- GITEX – Dubaï – Emirats Arabes Unis - Octobre 2004  
5 membres Apebi présents - En collaboration avec le CMPE
- SIMO – Madrid – Espagne - Novembre 2004  
6 membres Apebi présents – En collaboration avec la Chambre de Commerce Espagnole
- GITEX - Dubaï – Emirats Arabes Unis – Du 25 au 29 Septembre 2005  
En collaboration avec le CMPE
- Salon MAQUITEC – Barcelone – Espagne – Octobre 2005  
Interventions aux colloques – En collaboration avec la CGEM
- Salon SIMO – Madrid – Espagne – Du 15 au 20 Novembre 2005  
Stand dédié à l'Apebi - En collaboration avec Secartys

#### **III-1-6-2 Participation à 9 missions économiques et commerciales (en partenariat avec le CMPE)**

- Zone Maghreb :
  - Tunisie
  - Jordanie – Egypte du 21 au 24 Mai 2005
- Zone Afrique de l'Ouest :
  - Sénégal – Mauritanie – Gabon
  - Algérie
- Zone Moyen Orient :
  - Bahreïn – Koweït – Qatar : du 5 au 10 Février 2005
- Zone Europe :
  - Allemagne
  - Suisse – Lausanne - Mars 2005 (en collaboration avec le CRI de Casablanca)
  - Barcelone – Espagne - Catalane – 29-30 Mai 2005 (en collaboration avec notre partenaire espagnol Secartys)
- Zone Amérique du Nord :
  - USA

#### **III-1-6-3 Participation à 6 missions d'affaires**

- Jordanie - Workshop Araitia - Du 05 au 09 mai 2004
- Athènes – Grèce – Du 19 au 21 mai 2004
- Washington - USA - Du 02 au 09 octobre 2004
- Sénégal – Du 8 au 12 Décembre 2004
- Inde - Du 9 au 12 décembre 2004
- Sommet Mondial de la Société de l'Information - Tunis - 14 -18 Novembre 2005 (Participation dans la délégation marocaine présidée par M. TALBI EL ALAMI – Ministre des Affaires Economiques et Générales)

### **III-1-6-4 5 Programmes de soutien à l'export initiés**

- Programme IESC – 2004 (Mise à niveau des offres et produits des opérateurs TIC marocains pour le marché américain – Programme de mise en relation)
- Programme Washington Technology Partners – 2004 (Séminaire sur l'établissement de partenariats avec les opérateurs TIC U.S)
- Workshop Marketing pour les TPE – 25&26 Avril 2005
- Rencontres SSII & Editeurs Français – Septembre 2005 :
- NBO-USAID (En cours de préparation : Séminaire d'approche du marché US pour les opérations d'offshoring)

### **III-1-6-5 7 visites reçues de délégations étrangères**

- Agence de coopération internationale coréenne - 23 décembre 2003
- WITSA – Fédération Internationale des Associations TIC - 21 au 22 juin 2004
- Rencontre Maroc-Polonaise - 9 février 2005
- Rencontre Maroc-Singapourienne – Septembre 2005
- Groupe TATA – Inde – Septembre 2005
- PITA – Association TIC Palestinienne – Octobre 2005
- AETIC – Association TIC Espagnole – 29-30 Novembre 2005 ( Suite aux prises de contacts initiés lors du salon des TIC " SIMO ", à Madrid en Espagne, du 15 au 20 Novembre 2005).

### **III-1-6-6 4 Accords de partenariat**

Différents accords de partenariats ont été signés, dans le cadre de la dynamisation des échanges commerciaux et technologiques, au niveau International et national :

- Corée du Sud - Agence de coopération internationale coréenne
- Taiwan – TAITRA – Taiwan External Trade Development Council : référencement de l'Apebi
- Espagne – Catalogne – Secartys – Association Catalane des Exportateurs en Informatique et Technologies de l'Information ([www.secartys.org](http://www.secartys.org)) : mise en place d'une structure relais pour la mise en place d'un hub commercial et technologique.
- Centre Marocain de Promotion des Exportations : intégration de l'annuaire des membres au sein de la base de données exportateurs du CMPE (Catalogue électronique).

### **III-1-6-7 Dotation (taxe parafiscale)**

Une lettre et un dossier compilé relatif aux années 2002, 2003, 2004 ont été adressés au Ministre du Commerce Extérieur. Une première dotation de 200.000 Dhs a été versée à l'Apebi, une deuxième tranche de 130 218 Dhs est en cours d'encaissement. Une promesse de versement d'un complément qui serait d'environ 200.000 à 250.000 est en cours de suivi.

La préparation d'un budget lié à la promotion de l'export pour les deux prochaines années, est en cours de réalisation, pour la définition de la contribution de l'état, dans le cadre de l'utilisation de cette taxe.

### **III-1-6-8 Création de l'IJMA3 (Union of Arab ICT Associations)**

L'Apebi a participé à la création de l'Ijma3 (en sa qualité de membre fondateur) qui se veut être la Fédération régionale arabe des Associations TIC, afin de mettre à disposition des pays arabe (de la zone Afrique du Nord, Levant et Moyen Orient) un gateway beaucoup plus consistant en terme de force de proposition et de volumes d'affaires générés.

A valeur aujourd'hui, l'ijma3 a finalement obtenu la Vice-présidence au niveau du WITSA, pour représenter la région Arabe. L'Ijma3 regroupe à ce jour 10 membres ([www.ijma.org](http://www.ijma.org)).

### **III-1-6-9 Mise en relations avec des opérateurs TIC étrangers via le site Web de l'Apebi**

Près d'une cinquantaine de demande de mise en relation avec des membres Apebi, formulées par des opérateurs TIC étrangers, via notre site Web, ont été traitées au courant de ce mandat.



### **III-1-7 Meilleure connaissance du marché des technologies de l'Information au Maroc**

---

#### **III-1-7-1 Observatoire National des TIC**

Il est évident que tout développement et tout investissement ne peuvent se faire de manière optimale qu'en disposant d'une visibilité sur le marché, que ce soit en terme de photographie des réalisations, qu'en terme des possibles projections à venir.

Ce processus de veille, a consisté, au niveau de l'Apebi, à initier un partenariat avec l'ANRT, dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire national des technologies de l'Information. Et ce, tant au niveau de sa phase de conception, de réalisation que de diffusion et de mise à disposition des indicateurs et rapports de veille afférents.

Cet investissement conjoint a ainsi débouché en l'amorçage du processus de construction dudit observatoire.

Cet évènement, qui est une première au Maroc, a fait l'objet en corollaire, de la signature d'une convention de collaboration officielle avec l'ANRT, courant Septembre 2005.

A cet effet, et en marge de la signature de la convention ANRT - Apebi, les résultats d'une première action conjointe entre les deux organismes entrant dans le cadre de cette convention on été présentés à la presse. Il s'agit de la publication des résultats de la première enquête nationale des Technologies de l'information au Maroc (pour l'année 2005) et qui a pour principal objectif la mise en place d'un Observatoire national des technologies de l'Information.

Les objectifs assignés à cet observatoire sont multiples :

- Il doit être un support de communication, permettant à toute personne d'avoir de la visibilité et d'obtenir de l'information sur l'état de développement des technologies de l'information au Maroc.
- Il doit permettre d'alimenter les bases de données développées par l'ANRT dans leur composante TI.
- C'est un instrument permettant à l'ANRT de remplir ses obligations en matières d'engagements internationaux notamment à l'égard des demandes d'informations de l'UIT (La liste des indicateurs qui a servi de base à cette étude a été inspirée des indicateurs proposés par les organismes spécialisés internationaux et notamment par l'UIT).
- Enfin, il doit être un outil de connaissance d'une composante actuellement mal connue de la société marocaine et permettre à l'ANRT et l'Apebi de remplir son rôle de force de proposition auprès des décideurs grâce à la connaissance qu'il lui donnera des forces et faiblesses caractérisant les technologies de l'information au Maroc.

Aussi, une coopération entre l'ANRT et l'APEBI est déjà établie dans le cadre du dit observatoire des technologies de l'information autant par rapport aux données et aux indicateurs du secteur, mais aussi vis-à-vis du suivi des évolutions technologiques au Maroc et au niveau international. Et ce, tant au niveau de la phase de conception, de réalisation que de diffusion et de mise à disposition des indicateurs et de rapports de veille y afférents.

### **III-1-7-2 Convention de collaboration ANRT - Apebi**

Cette convention a pour finalité d'unir les efforts de coopération de l'ANRT et de l'Apebi afin d'œuvrer pour le développement d'un partenariat durable dans des domaines d'intérêt commun liés au secteur des télécommunications et des technologies de l'information. Le protocole d'accord qui a été signé, en ce sens, définit le cadre général de ce partenariat ainsi que les moyens pour sa mise en œuvre.

Les principaux objectifs de cette convention visent à développer les actions de coopération entre les deux organismes dans les domaines suivants :

- La mise en œuvre et le suivi d'un Observatoire National des indicateurs TIC;
- L'organisation conjointe de rencontres thématiques sur les nouvelles tendances technologiques ;
- La mise en œuvre d'un comité de réflexion conjoint " ANRT – APEBI ", relatif au processus du développement du secteur des TIC au Maroc ;
- La mise en œuvre d'un comité de réflexion conjoint " ANRT – APEBI ", quant au processus du développement de la formation dans le secteur des TIC au Maroc ;
- La mise en œuvre d'un comité de réflexion conjoint " ANRT – APEBI ", quant au processus du développement de la recherche dans le domaine des TIC au Maroc, qui vise notamment à accompagner le Soft Center dans le cadre de son développement ;
- La contribution éditoriale de l'Apebi dans le bulletin d'information de l'ANRT ;
- La participation de l'Apebi aux Assises de l'Internet et aux différentes actions qui en découleront;
- L'échange de liens et d'information entre les deux sites Internet respectifs.

C'est ainsi que dans le cadre de ce processus, l'APEBI a été associée par l'ANRT aux différentes étapes du déroulement jusqu'à l'analyse et la validation des résultats de l'étude portant sur la mise en place de cet observatoire des TIC.

### **III-1-7-3 Convention de collaboration OMPIC – Apebi : mise en place d'une Centrale Financière dédiée au secteur TIC**

Dans le cadre de la cinquième édition 2005 des Jeudis de l'Apebi qui a porté sur la présentation des services de l'OMPIC à destination des membres de l'Apebi, ainsi que sur la thématique afférente à l'aspect de jurisprudence quant aux notions de propriétés intellectuelles relatives aux S.I, il a été annoncé la création conjointe d'une Centrale Financière sur le secteur des TIC à des fins d'analyse et de suivi de l'évolution des chiffres par segment du secteur.

L'objectif recherché est de pouvoir établir une radioscopie annuelle quant aux items financiers du secteur TIC marocain, tant sur le plan du chiffre d'affaires, de la création de valeur ajoutée, du nombre de projets de création d'entreprises, du capital investi, des ratios économiques afférents au profit des membres et des investisseurs étrangers :

## **III-2 Sur le plan de la consolidation et de la capitalisation**

### **III-2-1 Adoption d'une nouvelle politique de communication (interne et externe) et de promotion de l'Apebi et des acteurs du secteur**

---

#### **III-2-1-1 Supports de communication Apebi**

Plusieurs outils ont été déployés pour l'atteinte de ces objectifs :

- Nouvelle version dynamique du site web de l'Apebi ([www.apebi.org.ma](http://www.apebi.org.ma)) mise en ligne depuis début 2004. Ce support est fréquemment actualisé et fortement consulté à ce jour.(64 249 visites depuis sa mise en ligne jusqu'au 13-12-05, soit une audience moyenne lissée de 2 677 visiteurs par mois)
- Constitution d'un centre de documentation virtuelle au sein de l'Extranet privatif dédié aux membres
- Traduction du site Apebi en version anglaise et arabe
- Référencement continu du site au niveau de la toile Internet
- Conception d'un module de e-newsletter au niveau du site de l'Apebi
- Conception d'une brochure Apebi en version française reprenant une présentation de l'Apebi, la stratégie Contrat Progrès Emergence 2005-2012, ainsi que la mise en avant des compétences distinctives du Maroc en sa qualité de Hub régional pour les opérateurs du secteur TIC
- Déclinaison de la brochure sus-citée en version anglaise et arabe
- Conception d'un annuaire des membres 2005 sous format papier beaucoup plus pratique à l'utilisation par les partenaires potentiels.
- Conception d'un CD-Rom Apebi en 3 langues (Français – Anglais – Arabe) à usage " intuitif " reprenant le contenu de la brochure et de l'annuaire des membres

#### **III-2-1-2 Publications d'articles et participations aux études**

L'Apebi a participé notamment à la publication d'articles d'analyses de fond sur notre secteur, et à la participation d'études, en liaison avec la réflexion et l'action menées par elle-même sur le secteur et son rôle dans le développement de l'économie nationale. Et ce, via les actions suivantes :

- Publications d'articles :
  - Dossiers de presse bimensuels à destination des supports médias locaux
  - Bulletin d'information de l'ANRT
  - Bulletin d'information de R&D Maroc
  - Newsletter électronique trimestrielle en version anglaise de l'Apebi diffusée par mailing list au niveau international (Système d'information marketing interne)
  - Diffusion au niveau national et international de la synthèse de l'étude Contrat Progrès Emergence 2006-2012 en version française et de sa traduction en versions anglaise et arabe
- Participation aux études :
  - Calls Centers (ANRT)
  - Etude sur la stratégie industrielle du Maroc (Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la mise à niveau - Mc Kinsey)
  - Etude Internet 2005 (ANRT)
  - Plan d'action des Assises de l'Internet 2005 (ANRT)
  - Travaux CSTI (Comité pour la Stratégie des Technologies de l'Information – Ministère des Affaires Economiques et Générales)

#### **III-2-1-3 Participation aux séminaires et rencontres thématiques**

Les séminaires et rencontres thématiques ont été autant d'occasions pour faire participer et faire profiter diverses cibles de la "production de l'Apebi". Ces manifestations ont été étendues sur le plan régional pour donner à l'Apebi un rayonnement qui va au-delà de l'axe traditionnel Casa-Rabat. Et notamment au niveau international.

A valeur aujourd'hui, afin de renforcer la représentativité de notre association (forces de proposition et position de l'Apebi), les commissions de l'Apebi, en fonction de leur prédispositions quant aux thématiques traitées (ayant un impact direct ou indirect sur la profession), sont intervenues dans le cadre de nombreuses manifestations nationales et internationales, au nombre de 70 (Hors ceux exposés dans le plan d'action 2004-2005).

#### **III-2-1-4        *Jeudis de l'Apebi***

Ce nouveau concept est un rendez-vous qui permet aux entreprises membres de l'Apebi et à tous leurs collaborateurs de mieux exploiter leurs privilèges et de mieux connaître leurs avantages.

Pour l'année 2004, 2 éditions ont été organisées :

- La première rencontre fut très instructive. 35 membres ont répondu à cette invitation et animé le débat sur les services offerts par votre association.
- Le deuxième rendez-vous des jeudis, a eu lieu au Technopark de Casablanca le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2004 afin de promouvoir l'Apebi auprès des start-up, échanger avec elles diverses informations et points de vue, notamment pour ce qui a trait à leurs conditions d'accès au sein de notre association.

Pour l'année 2005, 3 autres éditions ont été organisées :

- La troisième édition a portée sur la thématique "Sécurité des Systèmes d'informations".
- La quatrième édition a portée sur la présentation du Programme RH Meda II
- La cinquième édition, initialement prévue pour décembre et reportée à début janvier, devrait porter sur la présentation des services de l'OMPIC à destination des membres de l'Apebi, l'aspect jurisprudence quant aux notions de propriétés intellectuelles relatives aux S.I, ainsi que l'annonce de la création conjointe avec l'Apebi d'une Centrale Financière sur le secteur des TIC marocain

Les jeudis de l'Apebi devrait connaître une plus grande régularité à partir de début 2006.

#### **III-2-1-5        *F'tour Apebi***

Dans le cadre de ses activités d'animation et de rapprochement entre ses membres, l'Apebi a organisé en novembre 2004 à l'hôtel Palace Anfa un ftour animé par deux grandes célébrités du spectacle marocain : Jouk attarab al andaloussi de Si Mohamed Briouel et l'humoriste Said Naciri.

L'édition du ftour 2005 a permis une présentation des avancées quant à la formalisation du Contrat Progrès Emergence 2006-2012, ainsi que de la palette des services dédiées aux membres de manière générale et aux start-ups (TPE) de manière spécifique.

#### **III-2-1-6        *SIT EXPO 2004***

Afin de faire jouer aux technologies de l'information un rôle central dans l'économie marocaine, l'Apebi a organisé la douzième édition du SitExpo du 18 au 21 février 2004 à l'Office des Changes.

Cette édition a vu une participation faible des membres de l'Apebi (50% de la superficie générale).

Le choix des conférences était de très haut niveau et a remporté un franc succès auprès de l'auditoire cible. Le nombre de visiteurs a dépassé les 5 000.

Lors de la soirée de gala, quatre prix ont été attribués :

- Prix du plus Beau Stand à M2M
- Prix du meilleur Accueil à HP Shopper
- Prix de la meilleure Animation à Microsoft
- Prix de la Nouveauté 2003 à la CNSS pour son produit « Damancom »

### **III-2-1-7 Parrainage des Rencontres Internationales de Reims**

Dans le cadre de ces journées, dédiées à l'externalisation et à l'offshoring, organisé par Evolutia, l'Apebi a initié un relais de prise de contacts d'affaires, au profit de ses membres, via le portail Internet du dit évènement ([www.evolutia.fr](http://www.evolutia.fr)) qui a connu une très forte audience en ce sens ; et de remontées de demande de partenariat avec des membres Apebi, par voie de conséquence.

### **III-2-1-8 Séminaires Apebi**

Un cycle de 18 séminaires financés par l'Apebi (pour un budget global appuyé et subventionné à 80% par le PAAP de 587 400 DHS), organisés par Aob Consulting au profit de nos membres, a été dispensé à Casablanca et au sein des grandes villes du Royaume avec pour objet parallèle la sensibilisation des entreprises et des administrations régionales.

Ces séminaires, ayant connu un niveau de participation moyen de 40 personnes par sessions, ont été déclinés en 3 lots :

- Séminaires de sensibilisation au développement de la compétitivité des PME technologiques
- Conférences thématiques d'appui et de formation
- Conférences régionales

Des évaluations à posteriori ont été effectuées quant à la pertinence des intervenants et experts internationaux.

Pour ce qui a trait aux séminaires organisés au niveau régional (Marrakech, Agadir, Fès....), un travail de prospection de membres potentiels a été effectué au préalable au niveau de chacune de ces régions afin de recruter de nouveaux adhérents en mettant à profit l'organisation de ces séminaires (incluant en introduction une présentation des services de l'Apebi).

Ces manifestations ont été étendues sur le plan régional pour donner à l'Apebi un rayonnement qui va au-delà de l'axe traditionnel Casa-Rabat.

### **III-2-1-9 Participation au Comité National de l'information aux Investisseurs**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'assistance technique mené par l'USAID-Maroc en matière de promotion de l'investissement en collaboration avec l'Administration marocaine, l'Apebi a été sollicitée, au courant de l'année 2005, à participer au " Comité National de l'Information aux Investisseurs ". Et ce, pour ce qui a trait des éléments caractéristiques du secteur TIC Maroc.

Ce comité est présidé par la Direction des Investissements Extérieurs, en présence des représentants des départements ministériels et organismes publics et privés concernés.

Ce comité a pour objectif la collecte et la validation de l'information destinée aux investisseurs sur la base d'une matrice proposée par les consultants de l'USAID. Il sera chargé de convenir la nature des informations à fournir, d'en identifier les émetteurs, de définir les modes de collecte et de diffusion et d'assurer un suivi et une mise à jour des dites informations.

La résultante en sera la création d'un portail national de l'investissement, ainsi que la mise en place d'une cellule de veille stratégique en matière de promotion de l'investissement sur instruction de M. le Premier Ministre.

### **III-2-1-10                    Participation au Colloque Veille Stratégique et Compétitivité internationale**

L'Apebi a participé au dit colloque, le 8 mars 2005, sur la thématique " La veille stratégique au niveau des organisations professionnelles et des structures d'appui aux entreprises ". Elle a aussi participé, en qualité de président de session au niveau de divers ateliers d'études de cas.

Cette intervention a été notifiée dans les " Essais " du dit colloque, qui ont fait l'objet d'une diffusion à large échelle.

### **III-2-1-11                    Participation à la réunion mensuelle des Associations Professionnelles organisé par l'ASMEX**

Dans le cadre de ces réunions, organisées par l'Association Marocaine des Exportateurs, l'Apebi a transmis les attentes de ses membres (sur le plan des critères et des sources d'information) quant à la conception d'un système multimédia d'information et des besoins de formation à l'export.

Ce système a commencé à être initié en phase de réalisation multimédia au courant de l'année 2005 par le CMPE (Centre Marocain de Promotion des Exportations).

### **III-2-1-12                    Participation aux séminaires organisés par l'ANRT**

L'Apebi a participé activement, en qualité de modérateur, à ces évènements.

Elle a ainsi présenté le point de vue de la profession

- Quant au développement de l'Infrastructure Telecom et son impact sur le marché des TI, lors du séminaire sur les Technologies alternatives organisés en 2004
- Quant au plan de développement de l'Internet au Maroc, lors de l'édition 2005 des Assises de l'Internet

### **III-2-1-13                    Participation aux journées E-gouvernement**

L'Apebi a participé à plusieurs évènements (Plénières, ateliers et séminaires de travail) initiés par les pouvoirs publics en terme de e-gouvernement :

- Journées e-gov 2004 organisé à Skhirat sous le thème " E-gouvernement – Etat d'avancement du programme marocain et expériences internationales "
- Journées E-Gov 2005 organisé à Rabat en Juin 2005, où l'Apebi a présenté le kit de déploiement du Portail e-wilaya.

### **III-2-1-14                    Participation aux forums RH**

L'Apebi était au rendez-vous pour présenter aux visiteurs les actions de l'association dans le domaine des ressources humaines notamment au(x) :

- « Formaction 2004 » - Du 22 au 24 avril 2005 - Salon organisé par l'OFPPT et l'Association des gestionnaires et formateurs du personnel (AGEF)
- Forums des Grandes Ecoles Nationales d'Ingénieurs - 05 et 06 mai 2004
- Forum ESI-Entreprises - Du 02 au 04 juin 2004
- Forum ESI-Entreprises – Edition 2005

### **III-2-2 Intégration des nouvelles générations d'entreprises et soutien à l'innovation**

---

#### **III-2-2-1 Accord Association R&D Maroc – APEBI**

Un accord tacite a été passé entre l'association R&D Maroc et l'Apebi, concernant la mise en œuvre des projets cibles suivants :

- Mise à disposition d'une page au sein du bulletin bi-mensuel de R&D Maroc, dans la rubrique Focus, pour traiter d'une thématique relevant de la R&D, de la veille technologique, de l'innovation ou d'actions propres à l'Apebi pouvant intéresser les destinataires de la revue. Cette action est aussi liée à un échange de liens Internet entre nos deux associations.
- Mise en œuvre d'une enquête sectorielle, en partenariat avec R&D Maroc et le Pôle de compétences " Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication " de la Faculté des Sciences de Rabat.

Cette étude sectorielle sur la R&D qui a fait l'objet d'une préparation en 2005 et qui sera prochainement lancé en 2006, auprès de nos membres et des autres opérateurs du secteur TIC Maroc, financé par R&D Maroc, aura pour objectif de faire un état des lieux de la R&D au sein du secteur TIC Maroc. La résultante en sera l'émission de forces de propositions (mesures incitatives et projets pilotes en phase avec la stratégie Contrat Progrès Emergence 2006-2012) auprès des pouvoirs publics (rédaction d'un mémorandum associé à des actions de lobbying).

- Tarifs préférentiels (décote de 30%) pour les membres de l'Apebi, dans le cadre du cycle annuel de séminaire organisé par R&D Maroc sur le management de l'innovation (animé par des experts internationaux) :
  - Maîtriser la qualité des projets R&D : concepts – enjeux et approches pratiques (17-18 Février 2005)
  - Veille stratégique et compétitivité internationale : colloque et ateliers thématiques (1,2,3 et 4 Mars 2005)
  - Analyse de la valeur (12-13 Mai 2005)
  - Conception et industrialisation de produits nouveaux (23-24 Juin 2005)
  - Outils de progrès (29 Septembre 2005)
  - Rencontre annuelle des directeurs de recherche et développement et d'innovation (24 Novembre 2005)
- Diffusion permanente, auprès des membres de l'Apebi et sur le site de l'Apebi des programmes de soutien et de subvention de R&D existants
- Tarifs préférentiels (en cours de négociation) pour les membres de l'Apebi au prochain salon national de l'Innovation, qui sera organisé en Octobre 2006 par R&D Maroc. Avec en plus un stand pour l'Apebi, une intervention en plénière de l'Apebi, une participation aux conférences et ateliers thématiques et à la bourse des innovations technologiques.

#### **III-2-2-2 Fonds Hassan II**

L'Apebi a entamé des discussions avec le Fonds Hassan II pour le financement de projets structurants liés à l'innovation. Ce projet a consisté en la délimitation de projets pilotes structurants (Etude Septti), sur la base de la méthodologie suivante :

- Choix de projets structurants à fort impact socio-économique (critères d'éligibilité)
- Etude de la pérennité de l'investissement initial
- Etude des modalités de mise en œuvre de partenariats public-privé avec un effet de levier important

### **III-2-2-3 Ouverture sur les TPE : Adhésion Apebi et Accès aux marchés publics de l'Etat**

L'Apebi a participé, dans le cadre des Jeudis de l'Apebi, à des actions de sensibilisation et de communication pour permettre aux TPE d'adhérer à l'Apebi. Dans le même cadre, un projet de modification des statuts de l'Apebi a été initié en ce sens, afin d'élargir l'adhésion de l'Apebi aux TPE à des conditions leur permettant d'intégrer notre association.

Des discussions ont aussi été établies avec les pouvoirs publics (Comité e-Gov), afin de permettre aux TPE d'accéder aux marchés publics de l'Etat, sur la base d'une identification de types de projets pouvant correspondre à cette typologie de prestataire.

### **III-2-2-4 Rapprochement avec des Organismes qui oeuvrent en faveur des TPE:**

Des synergies, en faveur des TPE, sont en cours de développement avec R&D Maroc et la Fondation BP pour la création d'entreprises ; et notamment avec le réseau marocain des incubateurs

### **III-2-2-5 Workshop dédiés aux TPE et actions de monitoring**

Il a été agréé, d'un commun accord entre l'Apebi, l'USAID et le WITSA, la mise en œuvre d'un programme de workshop à destination de nos membres de manière générale, et en particulier des très petites entreprises et start-ups.

L'édition 2005 a vu la mise en œuvre d'un workshop sur le thème du Marketing des produits et services inhérents aux TIC.

Ces actions de formation ainsi initiées sont d'un apport indéniable dans le cadre de rapprochement avec de nouveaux membres, notamment les TPE (très petites entreprises) pour les intégrer au sein de l'Apebi.

Elles trouvent leur prolongement, en terme d'application, dans le cadre d'un processus de monitoring des TPE par les grands opérateurs TIC membres de l'Apebi.

### **III-2-2-6 Projet Galileo**

La Commission Européenne a mené des discussions avec le Maroc concernant le développement du système européen de navigation par satellite GALILEO dès que le Conseil des Ministres Européens a approuvé les directives de négociation. La signature de la convention entre l'UE et le Maroc a eu lieu le 15 décembre 2005 à Marrakech.

Cette technologie de pointe articulée par une trentaine de satellites avec deux relais terrestres, dont deux seront abrités par le Maroc, est axée sur la localisation.

Elle permet de nombreuses applications dans plusieurs secteurs, dont le guidage, sauvetage, épandage, élevage, pêcheries... et notamment la surveillance de l'intégrité régionale et le développement d'applications spécifiques pour le Maroc et son environnement géographique (Méditerranée occidentale et Afrique de l'Ouest).

A cet effet, l'Apebi a été impliquée dans ce processus, et elle a été chargée d'établir une matrice des compétences, quant aux opérateurs TIC locaux, afin d'étudier des modalités d'intégration des opérateurs nationaux TIC dans le cadre de ce programme.



### **III-2-2-7          Programme Landing Secartys : Hub technologique entre le Maroc et l'Espagne**

Dans le cadre de la coopération Secartys - Apebi, un des axes d'intervention de notre plan d'action commun a consisté et consiste toujours à appuyer la coopération entre les universités, centres technologiques et entreprises espagnols et marocains pour la création de nouveaux produits. Et ce, tant en terme de transfert de "know how" que de participation commune et symétrique à des projets de R&D.

La finalité de ce programme consiste en la synergie entre les projets technologiques catalans et les opérateurs marocains, via la mise en place d'un hub technologique, sur la base des éléments suivants ; à savoir :

- ▶ Un état des lieux des projets technologiques existants et la mise en forme d'une matrice des compétences des opérateurs afférents tant en Espagne (Catalagne) qu'au Maroc :
  - ✓ Définition des technologies utilisées et des aires d'expertises
  - ✓ Evaluation des projets technologiques effectués
  - ✓ Evaluation des modalités de transfert de technologie
  
- ▶ La création d'une base de données de fournisseurs technologiques en Espagne et au Maroc :
  - ✓ Définition des aires technologiques
  - ✓ Définition des paramètres de recherche
  - ✓ Définition des besoins d'accès
  
- ▶ La définition des modalités de synergies afin de s'assurer que la conception et la réalisation de produits en Catalogne (dans le domaine des TIC) puissent aussi être faits au Maroc
  
- ▶ La mise en œuvre d'un programme de différents évènements :
  - ✓ Visite des centres technologiques et des départements universitaires spécifiques
  - ✓ Séminaires techniques
  - ✓ Journées de connaissance technologique

Ce programme vise aussi à établir une synergie et une mise en relation entre les technopôles et incubateurs de nos deux pays respectifs.

### **III-2-2-8          Programme R&D NBO - USAID**

A l'instar du programme Landing Secartys relatif, ce projet est tout aussi similaire mais appliqué au marché U.S, dans le cadre d'un financement accordé par l'USAID à cet effet.

Ce programme qui a fait l'objet d'une préparation à fin 2005 sera initié courant 2006.

### **III-2-3 Accompagnement des membres dans leur mise à niveau et leur compétitivité**

---

Pour ce qui relève de l'accompagnement des membres de l'Apebi, dans leur mise à niveau et compétitivité, plusieurs services sont aujourd'hui initiés au profit de ces derniers.

#### **III-2-3-1 Programmes de soutien à l'export initiés en fonction des marchés cibles**

Ces programmes ont pour objectif de permettre aux membres de cerner les tenants et aboutissants quant aux modalités de prospection et de pénétration des pays cibles proposés au niveau du programme afférent à chaque mandat.

Ces programmes se composent de séminaires et ateliers pratiques, suivis de programmes de mise en relation via l'organisation de missions commerciales B to B.

Les modules afférents se déclinent tels quels, en fonction des spécificités des pays cibles :

- Présentation de Best Practices
- Processus de Mise à niveau des offres et produits des opérateurs TIC marocains
- Modalités d'établissement de partenariats avec les opérateurs TIC
- Modalités de réponse aux appels d'offres TIC
- Modalités de mise en œuvre de contrat de sous-traitance pour des projets de développement en off shore depuis le Maroc

#### **III-2-3-2 Programme Ressources Humaines - MEDA II**

Dans le cadre de ce programme, s'étalant sur la période 2005-2008, l'Apebi en partenariat avec l'Unité d'Appui aux Projets du Meda II initie un programme au profit des membres. Et ce, sur la base des axes d'interventions suivants :

- Appui à l'émergence des besoins en compétences des entreprises du secteur NTIC & Mise à niveau des RH du secteur
- Développement de la connaissance du marché de l'emploi TIC
- Identification des champs d'application des NTIC
- Développement de la qualité et de la capacité de l'offre de formation
- Appui au développement du secteur privé de formation TIC
- Création de 3 établissements TIC, selon le mode de gouvernance " Partenariat public-privé " dans les villes de Casablanca, Rabat et Tanger ; afin de répondre à la demande des membres de la profession

#### **III-2-3-3 Séminaires sur les thématiques Recherche & Développement & Salon de l'innovation**

L'accord passé entre l'Apebi et l'association « R&D Maroc » tel qu'il a été présenté plus haut vise aussi l'accompagnement des membres de l'Apebi et des entreprises TIC d'une manière générale dans leur processus d'intégration des dimensions R&D et innovation dans le développement de leurs activités et par conséquent dans l'amélioration de leur compétitivité.

#### **III-2-3-4 Programme de Workshop dédiés aux membres de l'Apebi**

Le programme de workshops présenté plus haut, traite de thèmes importants pour le développement des affaires et l'ouverture sur de nouveaux marchés. Ainsi l'Apebi compte créer un cadre d'appui à ses membres pour intégrer des actions structurantes basé sur les meilleures pratiques au monde.

### **III-2-3-5      Formation sectorielle**

Chaque mandat de l'Apebi voit la mise en œuvre d'une mise à jour du plan d'ingénierie de formation sectorielle et sa réalisation au profit de nos membres par le Comité CSF (Contrats Spéciaux de Formation bénéficiant de subventions de l'état avec depuis deux ans un système du tiers payant : le membre Apebi ne paie que 10% du coût de la formation).

La formation sectorielle et les CSF ont connues depuis la fin de l'année 2004 un blocage qui a pénalisé les entreprises dont les membres de l'Apebi. Les mécanismes relatifs à ces formations ont été revus et les actions de formation devraient reprendre dès le début de l'année 2006 avec une plus forte implication des associations professionnelles dans leur gestion.

La ratification desdits nouveaux mécanismes, par le Conseil d'administration de l'OFPPT (organisme en charge de la gestion des CSF), est un acquis sur lequel l'Apebi va capitaliser pour assurer à nos membres un meilleur profit de la formation professionnelle.

### **III-2-4 Développement de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi à ses membres**

---

Les services à valeur ajoutée, ci-après décrits, font l'objet d'une action de prestation de services permanente de l'Apebi au profit de ses membres. Et ce, que ce soit pour des actions à impact directs que pour des actions à impacts indirects.

#### **III-2-4-1 Structures relais de l'Apebi au niveau international**

A valeur aujourd'hui, l'étendue des partenariats que l'Apebi a signé avec des " associations sœurs " dans d'autres pays, permet à nos membres de bénéficier de l'exploitation des hubs technologiques et des ouvertures commerciales ainsi initiés.

Ces conventions permettent à nos membres de bénéficier des services des structures relais, en fonction des pays cibles, dans le but :

- D'initier des projets de partenariats avec les opérateurs TIC
- De s'adosser aux programmes de recherche et développements, via les centres de R&D, incubateurs et technopoles présents dans les pays en question et de bénéficier des actions de soutien à la R&D afférents
- De bénéficier des services d'appui et de soutien dans le cadre de processus d'implantation directe et d'investissement
- D'initier des missions de prospection commerciale B to B
- De disposer des études et des annuaires d'opérateurs TIC afférents aux pays cibles en terme de veille
- De bénéficier de l'appui logistique des partenaires sur place (centre d'affaires – interprétariat – salle de réunion – salle de conférence -

A date d'aujourd'hui, les pays concernés par ce programme de Networking sont :

- L' Europe :
  - Espagne
  - Catalogne
- L' Asie :
  - Inde
  - Corée du Sud
  - Taiwan
- Afrique et Moyen-Orient :
  - Algérie
  - Bahrayn
  - Egypte
  - Iraq
  - Jordanie
  - Liban
  - Palestine
  - Syrie
  - Tunisie

### **III-2-4-2 Appui au développement à l'export**

La collaboration établie entre l'Apebi et le CMPE, permet de faire bénéficier à nos membres, en fonction du plan Export, établi pour chaque année, avec le Ministère du Commerce Extérieur, des prestations suivantes :

- Participation à des salons internationaux et à des missions économiques et commerciales financées à hauteur de 70% par le CMPE. Ces services comprennent les items ci-suits :
  - Agenda pré qualifié d'entrevues
  - Assistance logistique (Stand, matériel de promotion, ....)
  - Dépliant sur le secteur marocain TIC et les opérateurs associés à l'évènement
  - Workshop et plénières de présentation du secteur TIC marocain
  - Actions de support en marketing direct B to B
  - Relais auprès des conseillers économiques du Maroc à l'étranger
- Etudes pays du CMPE
- Intégration dans le catalogue électronique des exportateurs du CMPE

### **III-2-4-3 Organisation de missions d'affaires et de réception de délégations d'affaires étrangères**

#### **III-2-4-4 Veille et diffusion d'informations d'appui**

L'Apebi, dans sa politique de veille, est aussi à l'affût de tous services structurants pouvant bénéficier aux membres, afin de renforcer leurs capacités opérationnelles (Fonds de mise à niveau, ingénierie et plans de formation sectoriels, séminaires de formation et d'information, colloques, voyages études à l'étranger, formation continue...).

Des abonnements à des lettres de diffusion " en ligne " sur le secteur des TIC et les opportunités afférentes ont été effectuées

Comme a l'accoutumé, la structure permanente en fait part à ses membres, dès réception de l'information et avec réactivité (moins de 24 heures).

#### **III-2-4-5 GIAC Technologies**

La présence de l'Apebi au sein du Bureau du GIAC Technologies, (Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil) permet de faire bénéficier ses membres des services afférents, et de bénéficier ainsi des conditions d'obtention de financement :

- Diagnostic stratégique
- Ingénierie de formation

Il est à noter que le remboursement d'une telle Action d'Ingénierie, devient à partir de 2006 du ressort exclusif du GIAC dont l'Entreprise est membre :

- Si cette action d'ingénierie est entreprise comme conséquence d'une autre de diagnostic stratégique financée par un GIAC, son remboursement est effectué à 80 % du coût de l'Action, au lieu de 70 %, appliqué en l'absence de ce recours à un Financement GIAC.
- Le taux de ce remboursement est porté à 100%, dans le cas d'une ingénierie sectorielle.

#### **III-2-4-6 Adaptation de l'offre de formation aux attentes des professionnels**

Dans le cadre de ce levier d'action, l'Apebi est présente au sein des Conseils de perfectionnement des Grandes Ecoles d'Ingénieurs et Universités, pour les formations universitaires orientées TIC, afin de faire part des doléances des professionnels quant aux attentes de profils types de diplômés sortants. Cette typologie d'action se décline à travers le dimensionnement des cursus de formation et des profils de formateurs.

Cette action voit sa prolongation dans la participation de l'Apebi aux Forums de Recrutement organisés par les dites institutions universitaires, dans le but d'opérer en qualité de canal de connexion entre l'offre de recrutement de la profession et la demande des diplômés sortants.

### **III-2-4-7 Suivi des projets structurants pour le secteur des TI**

Les actions ci-dessous, sont effectuées, de manière permanente, dans une logique de suivi du programme e-gov. Et ce, avec l'objectif de dynamiser et accélérer son processus de mise en œuvre.

L'Apebi effectue des actions de lobbying, auprès des Pouvoirs Publics concernés, pour les sensibiliser quant à l'importance d'initier une étude de faisabilité et de dimensionnement sur les choix technologiques par rapport aux principaux projets e-gov. Et ce, notamment, dans l'objectif d'apporter plus de visibilité aux membres de la profession afin de leur permettre de se préparer à répondre aux appels d'offres afférents.

### **III-2-4-8 Actions de promotion pour le développement de la demande intérieure**

L'Apebi assure statutairement la présidence du Centre Marocain des TI et de la Communication (CETIC – [www.cetic.ma](http://www.cetic.ma)) qui peut être considéré comme un socle de base des actions pour la Mise à Niveau Sectorielle. Dans ce cadre, un programme de dynamisation de rencontres ciblées avec les autres secteurs économiques a été validé et commence à être mis en œuvre. Ce programme s'inscrit dans le processus de mise à niveau des PME, via l'exploitation des TIC.

Pour nos membres, en plus de la possibilité qu'ils ont à profiter directement de ce programme au titre de PME, il leur offre une opportunité structurée pour la connaissance du marché intérieur, en terme de projections de besoins en investissements S.I et des opportunités d'affaires qui pourraient en ressortir.

Un processus similaire, mais orienté " Grands Comptes Donneurs d'Ordres Nationaux " est initié, en partenariat avec le Ministère des Affaires Economiques et Générales et l'AUSIM (Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc).

Ce deuxième programme intitulé " Pacte de Mobilisation Positive " a pour objectif d'inciter et de faciliter les relations d'affaires (climat de confiance) entre d'une part la puissance publique, les grands donneurs d'ordres et d'autre part les sociétés du secteur TIC. Et ce, via la mise en place d'un pacte formel entre l'APEBI et les grands donneurs d'ordres (administration, offices, banques, assurances, grands groupes). L'objectif final, étant de favoriser une plus grande participation de nos membres à la réalisation des projets lancés par les grands donneurs d'ordres installés au Maroc.

### **III-2-4-9 Observatoire nationaux dédiés au secteur TIC**

Il est évident que tout développement et tout investissement ne peuvent se faire de manière optimale qu'en disposant d'une visibilité sur le marché, que ce soit en terme de photographie des réalisations, qu'en terme des possibles projections à venir.

A cet effet, l'Apebi a initié conjointement avec ses partenaires des observatoires nationaux dédiés au secteur TIC, en fonction des spécificités relatives à chaque compartiment du secteur :

- Observatoire National des TIC (en collaboration avec l'ANRT) qui a pour objet d'éditer, chaque année une étude sur le secteur de l'Internet au Maroc
- Observatoire de veille sur les attentes en TIC des PME locales (en collaboration avec le CETIC)
- Centrale Financière sur le secteur TIC (en collaboration avec l'OMPIC)
- Observatoire RH (Programme Meda II)

### **III-2-4-10 Programmes d'adhésion à des projets de R&D**

De manière permanente, l'Apebi syndique les projets de R&D initiés, en terme de hub technologique, sur le marché domestique et international afin d'étudier les modalités d'intégration de ses membres. Et initier des plans d'actions cibles en la matière. Ce programme vise aussi à établir une synergie et une mise en relation entre les technopôles et incubateurs marocains et leurs homologues étrangers.

### **III-2-5 Projet de modification des statuts de l'Apebi**

---

Les statuts de l'association ont été modifiés, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Vendredi 15 Avril 2005, sur la base des principes directeurs suivants ; à savoir :

- La clarification des rôles et responsabilités des instances dirigeantes de l'association : Conseil d'Administration, Présidence et Bureau
- L'élargissement de l'adhésion aux TPE (Très Petites Entreprises) au sein de l'Apebi avec des conditions leur permettant d'accéder à l'association
- La possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat de la présidence

### **III-2-6 Statut de l'Apebi au sein de la CGEM**

---

La réunion de Bureau de la CGEM du 06-12-05 a entériné, le nouveau statut de l'Apebi en sa qualité de Fédération externe de la CGEM sous la dénomination de: « *Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring (Apebi)* ».

**ANNEXES**

---

**Annexe A1    Rapport financier 2004 (approuvé lors de l'AGO du 15-03-05)**

---

---

**Annexe A2-    Définition des abréviations présentes dans ce rapport d'activité**

---

---

**Annexe A3-    Table des matières détaillées du présent rapport d'activité**

---



**Annexe A1**  
**Rapport financier 2004 (approuvé lors de l'AGO du 15-03-05)**

**Analyse des produits**

- Les cotisations appelées pour l'année 2004 s'élèvent à 984.750 Dhs. La baisse des cotisations est due principalement à la radiation des membres (19 en 2004 et 9 en 2003), suite au non-paiement de leurs cotisations, et à une réduction de 10.500 Dhs des cotisations appelées suite à la baisse du CA déclaré de certains membres.

A noter qu'au 31 décembre 2004, la somme de 390.875 Dhs pour les cotisations 2003 et 2004 est encore due par des membres (pour rappel, la date limite pour le règlement des cotisations est le 31 mars du même exercice)

- Le produit du SitExpo 2004 s'élève à : 320.000 Dhs
- Total des subventions 2004 : 384 882,94 Dhs
  - ✓ Dans le cadre du contrat PAAP et relatives à la participation au renforcement de la structure permanente : 184.882,94 Dhs
  - ✓ Subvention d'exploitation reçue du Ministère du Commerce Extérieur pour la dotation export: 200.000 Dhs.
- Une reprise d'exploitation relative à des cotisations pour exercices antérieurs (2003) pour 484.000 Dhs

⇒ **Ceci amène à un total Produits de : 2.173.632,94 Dhs**

**Analyse des charges**

- Les charges d'exploitation au titre de l'exercice 2004 ont été de 1.527.510,99 Dhs
- Elles sont constituées principalement par :
  - ✓ Les charges du personnel permanent pour un montant de 477.300,64 Dhs
  - ✓ Les achats consommés, composés principalement de la participation financière Apebi aux projets lancés dans le cadre du programme PAAP (20% des 1ères phases des actions : Séminaires AOB (66.901,30 Dhs) ; étude E-wilaya (47.920 Dhs) ; Développement & Hébergement site Web Apebi (25.536 Dhs) : 140.710,48 Dhs
  - ✓ Les autres charges externes se sont élevées à 241.965,38 Dhs.
  - ✓ Les charges financières se sont élevées à 26.477 Dhs dont les charges d'intérêt du prêt immobilier pour un montant de 26.347,69 Dhs

- ✓ Les dotations d'exploitation sont de 347.086,74 Dhs dont la dotation pour les immobilisations corporelles (notamment locaux) pour 64.086,74 Dhs et la dotation aux provisions des cotisations des membres : 283.000 Dhs.
- ✓ Perte sur créance des membres radiés : 293.000 Dhs

⇒ Il en résulte un résultat positif pour l'exercice 2004 de 646.121,95 Dhs

**Tableau de synthèse Produits et Charges 2003-2004**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Produits :</b>	1.488.714,00	2.173.632,94
1. Cotisations	1.042.000,00	984.750,00
2. SitExpo		320.000,00
3. Subventions	184.714,85	384.882,94
✓ PAAP	184.714,85	184.882,94
✓ Dotation Export		200.000,00
4. Reprise des exploitations relatives à des cotisations antérieures	247.000,00	484.000,00
<b>Charges :</b>	1.795.742,41	1.527.510,99
1. Charges du personnel permanent	477.300,64	536.801,32
2. Participation financière Apebi au PAAP	75.626,00	140.710,48
3. Autres charges externes	383.317,15	241.965,38
4. Charges financières	33.723,73	26.477,00
5. Les dotations d'exploitation	547.998,24	347.086,74
6. Perte sur créance des membres radiés	218.000,00	293.000,00
<b>Résultat :</b>	<b>- 340.335,00</b>	<b>646.121,95</b>

## Annexe A2 Définition des abréviations présentes dans ce rapport d'activité

ADAE	Agence française de Développement de l'Administration Electronique
AETIC	Association Espagnole TIC
AFICTA	African Association of ICT Associations
ANPME	Agence Nationale pour la Mise à Niveau
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
APC	Approche Par Compétences
ALE	Accord de Libre-Echange
AUSIM	Association des Utilisateurs des Systèmes d'Information au Maroc
ASMEX	Association Marocaine des Exportateurs
CETIC	Centre Marocain des Technologies de l'Information et de la Communication pour les Entreprises
CGEM	Confédération Générale des Entreprises Marocaines
CMPE	Centre Marocain pour la Promotion des Exportations
CNCE	Centre National du Commerce Extérieur
CRI	Centre Régional d'Investissement
CSTI	Comité Stratégique des Technologies de l'Information
DEPTTI	Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information
DIE	Direction des Investissements Extérieurs
FITAV	Fédération de l'informatique, de la technologie et de l'audiovisuelle
FOMAN	Fonds de Mise à Niveau
GITEX	Golf International Technology Exhibition
ICA	International Coopération Agency
IESC	International Executive Service Corps
IFC	International Finance Corporation (SFI – Banque Mondiale)
IJMA3	Union of Arab ICT Association
INPT	Institut National des Postes et Télécommunications
ITU	International Telecommunication Union
MEDA	Middle East Development Agrément de développement de la zone eu
NASSCOM	National Association of Software and Services Companies
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
PAAP	Programme d'Appui aux Associations Professionnelles
PITA	Association Palestinienne TIC
PROTIC	Programme national pour la promotion des Technologies de l'Information et de Communication
R&D Maroc	Association Marocaine pour la Recherche – Développement
SECARTYS	Asociacion Espanola de Exportadores de Electronica e Informatica
SIMO	Feria Internacional de Informatica y Telecomunicaciones, Nuevas Tecnologias
SITEXPO	Salon des Technologies de l'Information organisée par l'Apebi
TAITRA	Taiwan External Trade Development Council
USAID	US Agency for International Development
WITSA	World Information Technology and Services Alliance
WTP	Washington Technology Partner

### Annexe A3

#### Table détaillée des matières du présent rapport d'activité

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I      Rappel des engagements du Bureau désigné pour le mandat 2004-2005</b>	<b>4</b>
I-1      Evolution de la vision stratégique de l'Apebi	4
I-2      Réunion des conditions de l'émergence d'une industrie forte dans les TI	4
I-3      Développement des ressources humaines	5
I-4      Développement des infrastructures	5
I-5      Appui à la politique du e-gouvernement	6
I-6      Renforcement des liens de l'Apebi avec les autres secteurs économiques	6
I-7      Développement de l'image TI du Maroc et relations internationales	6
I-8      Soutien à l'innovation et aux nouvelles générations d'entreprises	7
I-9      Meilleure connaissance du marché des TI au Maroc	7
I-10     Développement et structuration de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi	8
I-11     Accompagnement des actions par une politique forte de communication	8
<b>PARTIE II      Année 2004-2005 : éléments caractéristiques du secteur des TIC</b>	<b>9</b>
<b>II-1      Au niveau international</b>	<b>9</b>
II-1-1    Une nette reprise de la croissance au niveau mondial	9
II-1-2    Un essor du secteur des télécommunications basé sur l'innovation des usages du mobile et de l'Internet	9
II-1-3    Développement de la connectivité multimédia	11
II-1-4    Développement à l'international et externalisation	11
II-1-5    Politiques publiques volontaristes : une logique d'intégration soutenue	12
<b>II-2      Au niveau national</b>	<b>12</b>
II-2-1    Libéralisation du secteur des télécommunications	12
II-2-2    Dynamique de comportement du secteur des TIC en 2004	13
II-2-3    Prévisions de développement du secteur des TIC, sur la période 2005-2006	14
<b>PARTIE III      Cadre général des principales actions réalisées en 2004-2005</b>	<b>15</b>
<b>III-1      Sur le plan stratégique</b>	<b>16</b>
<b>III-1-1    Concrétisation de la force de proposition de l'Apebi</b>	<b>16</b>
III-1-1-1    Le Contrat Progrès Emergence 2005-2012	16
<b>III-1-2    Réalisation d'actions auprès des pouvoirs publics</b>	<b>17</b>
III-1-2-1    Retrait de l'agrément D11	17
III-1-2-2    Lois de finances 2005 et 2006	17
III-1-2-3    FOMAN – Fonds de Mise à Niveau	18
<b>III-1-3    Développement des ressources humaines au niveau qualitatif et quantitatif</b>	<b>19</b>
III-1-3-1    Programme MEDA II	19
III-1-3-2    Observatoire RH	19
III-1-3-3    Convention OFPPT	20
III-1-3-4    Convention cadre INPT – APEBI	20
III-1-3-5    Approche par compétences	20
III-1-3-6    Formation sectorielle	20
III-1-3-7    Adhésion au GIAC Technologies	20
<b>III-1-4    Confirmation de l'engagement de l'Apebi pour promouvoir le e-gouvernement</b>	<b>21</b>
III-1-4-1    Portail e-wilaya	21
III-1-4-2    Prix de l'Administration Electronique	21
<b>III-1-5    Intégration stratégique de l'Apebi et développement de ses liens avec les autres secteurs économiques</b>	<b>22</b>
III-1-5-1    Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise	22
III-1-5-2    CETIC – Centre Marocain des Technologies de l'Information et de la Communication	22
III-1-5-3    Actions de promotion pour le développement de la demande intérieure	22

<b>III-1-6</b>	<b>Augmentation de la notoriété du secteur ainsi que de la promotion des relations internationales</b>	<b>23</b>
III-1-6-1	Participation à 7 salons internationaux	23
III-1-6-2	Participation à 9 mission économiques et commerciales (En partenariat avec le CMPE)	23
III-1-6-3	Participation à 6 missions d'affaires	23
III-1-6-4	5 Programmes de soutien à l'export initiés	24
III-1-6-5	7 visites reçues de délégations étrangères	24
III-1-6-6	4 Accords de partenariat	24
III-1-6-7	Dotation (taxe parafiscale)	24
III-1-6-8	Création de l'IJMA3 ( Union of Arab ICT Associations)	24
III-1-6-9	Mise en relations avec des opérateurs TIC étrangers via le site Web de l'Apebi	24
<b>III-1-7</b>	<b>Meilleure connaissance du marché des technologies de l'Information au Maroc</b>	<b>25</b>
III-1-7-1	Observatoire National des TIC	25
III-1-7-2	Convention de collaboration ANRT – Apebi	26
III-1-7-3	Convention de collaboration OMPIC – Apebi : mise en place d'une Centrale Financière dédié au secteur TIC	26
<b>III-2</b>	<b>Sur le plan de la consolidation et de la capitalisation</b>	<b>27</b>
<b>III-2-1</b>	<b>Adoption d'une nouvelle politique de communication (interne et externe) et de promotion de l'Apebi et des acteurs du secteur</b>	<b>27</b>
III-2-1-1	Supports de communication Apebi	27
III-2-1-2	Publications d'articles et participations aux études	27
III-2-1-3	Participation aux séminaires et rencontres thématiques	27
III-2-1-4	Judis de l'Apebi	28
III-2-1-5	F'tour Apebi	28
III-2-1-6	SIT EXPO 2004	28
III-2-1-7	Parrainage des Rencontres Internationales de Reims	29
III-2-1-8	Séminaires Apebi	29
III-2-1-9	Participation au Comité National de l'information aux Investisseurs	29
III-2-1-10	Participation au Colloque Veille Stratégique et Compétitivité internationale	30
III-2-1-11	Participation à la réunion mensuelle des Associations Professionnelles organisé par l'ASMEX	30
III-2-1-12	Participation aux séminaire organisés par l'ANRT	30
III-2-1-13	Participation aux journées E-gouvernement	30
III-2-1-14	Participation aux forums RH	30
<b>III-2-2</b>	<b>Intégration des nouvelles générations d'entreprises et soutien à l'innovation</b>	<b>31</b>
III-2-2-1	Accord Association R&D Maroc – APEBI	31
III-2-2-2	Fonds Hassan II	31
III-2-2-3	Ouverture sur les TPE : Adhésion Apebi et Accès aux marchés publics de l'Etat	32
III-2-2-4	Rapprochement avec des Organismes qui oeuvrent en faveur des TPE	32
III-2-2-5	Workshop dédiés aux TPE et actions de monitoring	32
III-2-2-6	Projet Galileo	32
III-2-2-7	Programme Landing Secartys : Hub technologique entre le Maroc et l'Espagne	33
III-2-2-8	Programme R&D NBO – USAID	33
<b>III-2-3</b>	<b>Accompagnement des membres dans leur mise à niveau et leur compétitivité</b>	<b>34</b>
III-2-3-1	Programmes de soutien à l'export initiés en fonction des marchés cibles	34
III-2-3-2	Programme Ressources Humaines - MEDA II	34
III-2-3-3	Séminaires sur les thématiques Recherche & Développement & Salon de l'innovation	34
III-2-3-4	Programme de Workshop dédiés aux membres de l'Apebi	34
III-2-3-5	Formation sectorielle	35

<b>III-2-4</b>	<b>Développement de services à valeur ajoutée fournis par l'Apebi à ses membres</b>	<b>36</b>
III-2-4-1	Structures relais de l'Apebi au niveau international	36
III-2-4-2	Appui au développement à l'export	37
III-2-4-3	Organisation de missions d'affaires et de réception de délégations d'affaires étrangères	37
III-2-4-4	Veille et diffusion d'informations d'appui	37
III-2-4-5	GIAC Technologies	37
III-2-4-6	Adaptation de l'offre de formation aux attentes des professionnels	37
III-2-4-7	Suivi et lobbying autour des projets structurants pour le secteur des TI	38
III-2-4-8	Actions de promotion pour le développement de la demande intérieure	38
III-2-4-9	Observatoire nationaux dédiés au secteur TIC	38
III-2-4-10	Programmes d'adhésion à des projets de R&D	38
<b>III-2-5</b>	<b>Projet de modification des statuts de l'Apebi</b>	<b>39</b>
<b>III-2-6</b>	<b>Statut de l'Apebi au sein de la CGEM</b>	<b>39</b>
	<b>Annexes</b>	<b>40</b>
A1-	Rapport financier 2004 approuvé par l'AGO du 15-03-05	41
A2-	Définition des abréviations présentes dans ce rapport d'activité	43
A3	Table détaillée des matières du présent rapport d'activité	44